



Paris, le 13 mai 2003 - N° 143/D130

## Formation EMPLOI, REVENUS

Avant-projet de programme statistique 2004

	page
<b>INSEE</b>	
- Département Emploi et revenus d'activité .....	3
- Section Synthèse et conjoncture de l'emploi .....	4
- Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus .....	7
- Division Emploi .....	10
- Division Salaires et revenus d'activité .....	13
- Département Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages .....	16
- Division Revenus et patrimoines des ménages .....	16
 <b>MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ</b>	
- DARES .....	19
- Sous-direction « Emploi et marché du travail » .....	19
- Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle » .....	23
- Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles » .....	25
 <b>MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	
- DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation .....	29
 <b>CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES QUALIFICATIONS</b>	
- CEREQ - Département entrées dans la vie active .....	31
 <b>CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI (CEE)</b> .....	35
 <b>AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)</b> .....	37
 <b>CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</b>	
- Observatoire de l'emploi territorial .....	41
 <b>Extraits de programmes statistiques présentés à d'autres formations</b> .....	43
<b>Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité</b> .....	63
<b>Fiche descriptive d'enquête pour information</b> .....	73





## **INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales Département Emploi et revenus d'activité**

L'année 2004 sera tout d'abord une année de valorisation de projets arrivés à terme en 2003 : résultats de l'enquête emploi en continu, qui a remplacé totalement l'enquête annuelle en janvier 2003, résultats des DADS 2002 traitées selon la nouvelle chaîne.

Dans les deux cas, l'accent sera mis sur la diffusion. Concernant l'enquête emploi, on approfondira sa mobilisation pour la statistique infra-annuelle du marché du travail. On réactivera également le programme d'enquêtes complémentaire mis en sommeil durant la période de transition vers la nouvelle enquête. Concernant les DADS, la mise au point d'outils de diffusion plus conviviaux permettra d'accroître leurs utilisations.

Des travaux sur les DADS se feront aussi dans le cadre de la phase d'étude préalable du nouveau projet Estel, puisque les DADS y constitueront la source de base pour la mesure de l'emploi localisé en annuel définitif, associé à Epure pour le trimestriel et l'annuel avancé.

Dans le domaine des salaires et du coût du travail, l'année 2004 sera encore une année de chantier importante pour le nouveau cycle d'enquêtes coût de la main d'œuvre et structure des salaires : diffusion des résultats de l'ESS collectée en 2003, préparation de l'Ecmo à collecter en 2005, préparation du basculement vers un nouveau schéma d'étalement annuel des enquêtes qui entrera en vigueur en 2006. Parallèlement, on travaillera à une refonte des indices de coût du travail pour mise en conformité complète avec les demandes du nouveau règlement européen.

Enfin, les autres projets en cours seront poursuivis (traitement des données ETI des Urssaf, MSA, Ircem) et deux projets nouveaux seront lancés : une refonte de la chaîne Epure, et une refonte de la chaîne de traitement des fichiers de paye des agents de l'État.

## Section Synthèse et conjoncture de l'emploi

### 1. Exposé de synthèse

L'achèvement de certains investissements (enquête Emploi en continu) et l'amélioration de la qualité des sources administratives (DADS, Epure,...) déboucheront en 2004 sur de nombreux changements méthodologiques, aussi bien dans le domaine de la conjoncture de l'emploi que du chômage.

En ce qui concerne le chômage, les résultats de l'enquête Emploi en continu, (première publication en moyenne annuelle en juin 2003) seront désormais utilisés pour les estimations mensuelles de chômage au sens du BIT. Parallèlement, l'utilisation du Fichier Historique de l'ANPE constituera une source centrale dans le domaine des études sur le chômage.

En outre, un nouveau système de publications conjoncturelles sur l'emploi sera opérationnel en 2004, suite à l'articulation des estimations trimestrielles d'emploi et des résultats de l'enquête Emploi en continu. L'intégration des données issues d'Epure dans les estimations trimestrielles d'emploi sera de plus en plus importante, ce qui préparera la transition vers Estel, dont le projet a été relancé à l'automne 2001.

### 2. Travaux nouveaux pour 2004

#### 2.1 Enquêtes nouvelles

Sans objet.

#### 2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- L'articulation des estimations trimestrielles d'emploi et des résultats de l'enquête Emploi en continu conduira, à partir de 2003 et surtout en 2004, à la mise en place d'un nouveau système de publications conjoncturelles sur l'emploi. Le champ des estimations trimestrielles d'emploi salarié, actuellement limité aux secteurs essentiellement concurrentiels, pourrait ainsi être étendu aux salariés de l'agriculture et du tertiaire essentiellement non marchand (administration, éducation, santé et action sociale), ainsi qu'aux non salariés.
- L'utilisation de l'enquête emploi en continu permettra lorsque les coefficients de variation saisonniers seront disponibles d'élargir la palette des indicateurs infra-annuels des frontières du chômage : sous-emploi, chômage de longue durée.
- Le projet Estel (Estimations d'Emploi Localisées) a été relancé à l'automne 2001, avec des objectifs redéfinis, et sous la maîtrise d'ouvrage de la section. Il tirera parti de l'amélioration de la qualité des sources (Urssaf- Epure, DADS, MSA, comptes ETI des Urssaf,...), notamment sous l'aspect de la localisation des emplois. L'achèvement du projet Estel est prévu en 2006-2007, ce qui conduira alors à modifier radicalement la méthodologie d'estimations annuelles et trimestrielles, aux niveaux national et sans doute régional.

### 3. Opérations répétitives

#### 3.1 Estimations mensuelles du chômage au sens du BIT

- avec les résultats de l'enquête Emploi en continu, selon un nouveau modèle en cours d'élaboration.

### 3.2 Estimations d'emploi

- **mensuelles**, au niveau national, dans les établissements de 50 salariés et plus, pour l'industrie et l'ensemble du champ de l'emploi salarié (hors intérim). Une correction de biais sur l'indicateur mensuel permettra de publier un indicateur mensuel d'emploi pour toutes les entreprises du champ salarié concurrentiel, hors intérim. Joint à la publication de l'indicateur mensuel d'intérim Insee-Dares, on disposera ainsi d'un indicateur mensuel d'emploi salarié.

- **trimestrielles**, au niveau national, sur le champ de l'emploi salarié hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale (au niveau Nes36 depuis juin 2000), avec rétopolation de la série à partir du 31.12.1989 (publication en mars 2002) et publication d'une série d'emploi intérimaire.

- **trimestrielles**, au niveau national, sur le champ de l'emploi non salarié et de l'emploi salarié dans les secteurs de l'agriculture et du tertiaire essentiellement non marchand (administration, éducation, santé et action sociale);

- **annuelles**, au niveau régional et départemental (y compris pour les départements d'outre-mer), sur l'ensemble du champ (emploi total).

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

### 5. Aspects particuliers du programme 2004

#### 5.1 Aspects régionaux et locaux

La section, déjà très impliquée dans la satisfaction des besoins des acteurs locaux, poursuivra le développement de son activité dans cette direction.

Le projet Estel (Estimations d'Emploi Localisées) a été relancé à l'automne 2001, afin de tirer parti de l'amélioration de la qualité des sources. L'achèvement de ce projet est prévu en 2006-2007, ce qui conduira alors à modifier radicalement la méthodologie d'estimations annuelles et trimestrielles. La satisfaction des besoins locaux (estimations annuelles et infra-annuelles au niveau local) constitue un axe essentiel du projet.

Enfin, l'utilisation du Fichier Historique de l'ANPE constituera une source centrale dans le domaine des études sur le chômage, tout particulièrement au niveau local.

#### 5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

#### 5.3 Aspects européens

Les recommandations du groupe de travail Froch à Eurostat auront une influence sur le travail de la section, tant au niveau des délais que sur les secteurs couverts par les estimations.

L'articulation des estimations trimestrielles d'emploi et des résultats de l'enquête Emploi en continu pourrait conduire en 2004 à étendre le champ des estimations trimestrielles d'emploi salarié, actuellement limité aux secteurs essentiellement concurrentiels, aux salariés de l'agriculture et du tertiaire essentiellement non marchand (administration, éducation, santé et action sociale), ainsi qu'aux non salariés. Cette avancée contribuerait à une meilleure satisfaction des besoins européens, notamment en matière de tableau de bord de la zone Euro et de règlement sur les indicateurs court-terme.

## **6. Liste des publications**

### ***Insee Première***

« Projections de population active : un retournement progressif », n° 838, mars 2002 ;

### ***France portrait social***

- Ralentissement de l'emploi et progression du chômage en 2001 - édition 2002-2003, octobre 2002

### ***Économie et Statistique***

- Projections de population active 2001-2050, n°355-356, 2002

- Frontières de l'activité et du chômage : un retour sur la dernière décennie , à paraître en 2003

- Diplômes et marché du travail, à paraître en 2003

### ***Insee-Résultats sous la forme de CD-ROM***

L'emploi départemental et sectoriel de 1989 à 2000, novembre 2002

L'emploi départemental et sectoriel en 2000 », à paraître début 2003.

Projections de population active 2002-2050 », à paraître début 2003 ;

### ***Notes de conjoncture***

- Fiches emploi et chômage des notes de conjoncture de l'Insee :

mars 2002, juin 2002, décembre 2002,

mars 2003, juin 2003 et décembre 2003; à paraître.

### ***Informations Rapides***

- Évolution de l'emploi salarié au nième trimestre, trimestriel (résultats provisoires et révisés)

- Chômage au sens du BIT, mensuel

- Évolution de l'emploi salarié dans les établissements de 50 salariés et plus, mensuel

### ***Document de travail Insee***

- Une méthode d'estimation mensuelle du chômage au sens du BIT à partir de l'enquête emploi, à paraître, juin 2003

## Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus (EFA)

### 1. Exposé de synthèse

Les sources administratives connaissent une utilisation sans cesse croissante en statistique. Aussi l'Insee a-t-il entrepris de rénover les différentes exploitations qui en sont faites dans le domaine de l'emploi et des salaires. De nouvelles chaînes informatiques de production et une meilleure organisation du travail des agents doivent permettre d'améliorer les délais et la qualité des données, tout particulièrement aux niveaux géographiques les plus fins. Des outils de diffusion plus conviviaux doivent faciliter l'accès des différents utilisateurs aux données.

Ces principes ont présidé aux rénovations déjà achevées de l'exploitation des DMMO, de l'enquête sur les personnels des collectivités locales, à celle des DADS, qui sera opérationnelle en 2003 (production) et 2004 (diffusion) ainsi qu'aux refontes de l'application Epure et du système d'information sur les agents de l'État qui débiteront respectivement fin 2003 et courant 2004.

Dans le cadre du projet Estel d'estimations d'emploi localisées, plusieurs projets d'exploitation de nouvelles sources administratives sont lancés, notamment celles relatives aux fichiers de la mutualité sociale agricole (MSA) et des employés de maison, qui devraient se concrétiser début 2004.

### 2. Travaux nouveaux pour 2004

#### 2.1 Enquêtes nouvelles

Néant.

#### 2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

**DADS** : La refonte de l'exploitation des DADS vise à produire des résultats de meilleure qualité (exhaustivité, localisation, cohérence). En avril 2003, une nouvelle application de contrôle-apurement des déclarations de l'année 2002 sera ouverte et au deuxième trimestre 2004 les résultats correspondants seront diffusés.

**Urssaf** : Une refonte de l'application Epure de traitement des bordereaux de cotisations Urssaf débutera en septembre 2003. Les six premiers mois seront consacrés à l'expression des besoins et à des travaux d'analyse statistique visant à mettre au point un outil permettant de mieux suivre la qualité des données.

**Estel**-autres sources administratives : Dans le cadre du projet Estel, tous les secteurs non couverts actuellement par les sources administratives font l'objet d'investigations. En particulier, depuis 2002, l'Insee travaille en collaboration avec la mutualité sociale agricole (MSA), pour expertiser les informations dont elle dispose sur les salariés et non salariés. Une transmission régulière de données sur les salariés devrait débuter en 2004, complétant ainsi la source **Epure-Urssaf** (régime général). La source de l'institution de retraite complémentaire des employés de maison (Ircem) fait l'objet d'une même démarche.

**SIASP** : Après la mise en place de la nouvelle enquête sur les collectivités locales, les réflexions sur l'évolution du système d'information sur les agents de l'État se concrétiseront par une note d'orientation fin 2003 et le démarrage d'une refonte courant 2004.



### 3. Opérations répétitives

**DMMO** : Exploitation Dares-Insee des déclarations mensuelles de mouvement de main-d'œuvre des établissements de plus de 50 salariés (évolution mensuelle de l'emploi, entrées et sorties). Sa rénovation s'achèvera courant 2003 par la mise en place d'un outil d'accès aux données pour les agents de l'Insee et du ministère du travail. Elle s'est déjà traduite depuis l'année 2001, par une réduction des délais de publication (un « Info-rapides » trimestriel quatre mois après la fin du trimestre) et des données de meilleure qualité. Une analyse des mouvements depuis 1990 sera publiée courant 2003.

**Urssaf** : Exploitation des BRC-Urssaf (Epure) : évolutions trimestrielles de l'emploi et des masses salariales, reprises par les estimations d'emploi nationales pour la moitié des secteurs économiques. L'amélioration de la qualité des résultats, sensible depuis 1999, sera poursuivie notamment par une démarche « qualité » visant à mieux satisfaire les utilisateurs tout optimisant l'allocation des moyens de production.

**DADS** : Exploitation annuelle des déclarations des employeurs. Données sur l'emploi et les rémunérations aux différents échelons géographiques, couvrant de façon exhaustive tous les secteurs, sauf les services domestiques et la fonction publique d'État. Les résultats des DADS 2002 seront diffusés en avril 2004. À l'automne 2003, une estimation avancée des salaires (niveaux et évolutions) de l'année 2002 sera disponible.

**DADS-PCS-ESE** : Emplois par sexe et profession. L'enquête sur la structure des emplois (ESE), supprimée en 1999, est désormais intégrée à la DADS. Après des travaux de rapprochement des deux sources réalisé en 2003, les résultats seront établis à partir des DADS. En 2004, les entreprises utiliseront dans la DADS la nouvelle nomenclature PCS-ESE 2003, mieux adaptée aux nouveaux métiers. Pour faciliter ce passage, l'Insee et la Dares auront mis en œuvre en 2003 un plan de communication auprès des entreprises et mis à leur disposition plusieurs outils, accessibles par internet.

**Collectivités locales** : Enquête sur les effectifs au 31 décembre, dont une nouvelle application de traitement a été déployée au sein de l'Insee au début 2002. Les résultats au 31 décembre 2000 et 2001 seront publiés en juin 2003. Ceux au 31 décembre 2002 devraient l'être fin 2003, conformément à l'un des objectifs ayant présidé à la refonte.

**SIASP** : Traitement des fichiers de paye de la Comptabilité Publique et de la Défense, de l'enquête complémentaire biennale (sur les années paires) et des DADS du champ public. En 2003 et 2004, les travaux d'étude seront poursuivis sur le secteur public et l'Insee continuera à participer de façon active aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant.

### 5. Aspects particuliers du programme

#### 5.1 Aspects régionaux et locaux

Toutes les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations font successivement l'objet d'investissements pour obtenir des données mieux localisées. Ces travaux sont progressivement repris par le projet de connaissance locale de l'appareil productif (Clap).

**DADS** : Les travaux de dégroupement des DADS (ré affectation de salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise), dont Clap assure la maîtrise, seront systématiquement pris en compte dans les données DADS diffusées à partir d'avril 2004.

**Epure-Urssaf** : En 2003 et 2004, ce même problème du regroupement des bordereaux récapitulatif des cotisations sera analysé dans le cadre de la refonte Epure.

**Collectivités locales** : Depuis 2002, l'enquête sur les effectifs comporte un volet adressé aux 4 000 plus gros organismes leur demandant de ventiler leurs emplois par commune.

**SIASP-État** : En 2003, les premiers résultats de l'opération de localisation de l'emploi public, consistant à introduire les Siret d'affectation des agents de l'État dans les fichiers de paye de la Comptabilité publique, seront disponibles pour les directions régionales de l'Insee puis repris dans le cadre de Clap. Des travaux, plus légers, de mise à jour sont ensuite menés chaque année pour mettre à jour les informations.

## 5.2 Aspects « environnement »

Néant.

## 5.3 Aspects européens

Les réponses aux demandes d'Eurostat concernant les statistiques annuelles de salaires (gains annuels bruts moyens par catégorie socioprofessionnelle) sont établies à partir des **DADS** depuis fin 1999.

La fourniture trimestrielle à Eurostat de l'évolution des masses salariales par secteur d'activité, en réponse au règlement sur les statistiques conjoncturelles, est assurée à partir des bordereaux **Urssaf** depuis 2001. L'exploitation Urssaf devrait aussi à terme intervenir dans la construction de l'indice de coût moyen du travail demandé par la Banque Centrale Européenne.

## 6. Liste des publications

### **DMMO** :

*Insee-Résultats* annuel sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés. Données 2000 : société n° 9 octobre 2002. Données 2001 et 2002 : à paraître courant 2003.  
*Informations-rapides* trimestriels sur les mouvements de main-d'œuvre : 1<sup>er</sup> numéro paru en avril 2001.

*Insee-Première* : les mouvements de main-d'œuvre de 1990 à 2002, à paraître courant 2003.

### **DADS** :

*Insee-Résultats* sur les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2000, société n° 7, septembre 2002. Données 2001 à paraître à l'été 2003.

*Insee-Première* sur les salaires 2000 n° 833, mars 2002. Données 2001 à paraître au printemps 2003.

*Insee-Première* sur les salariés des hôtels, cafés et restaurants à paraître au printemps 2003.

*Guide nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS-ESE) 2003* en janvier 2003

### **SIASP-État** :

*Insee-Résultats* sur les agents de l'État au 31 décembre 1998, Emploi-revenus n° 174-175, mai 2001. Données 2000 : printemps 2003.

*Insee-Résultats* sur les salaires des agents de l'État en 1998, Emploi-revenus n° 181-182, septembre 2001. Données 2000 : printemps 2003.

*Insee-Première* sur les agents de l'État de 1990 à 2000 n° 865 août 2002.

*Insee-Première* sur les effectifs de l'État en 2001 à paraître au printemps 2003.

### **Collectivités**

### **territoriales** :

*Insee-Première* sur l'emploi dans les collectivités territoriales au 31.12.98, n° 774 mai 2001.

*Insee-Première* sur l'emploi dans les collectivités territoriales en 2000 et 2001 à paraître en juin 2003. Données 2002 à paraître fin 2003.

*Insee-Résultats* sur les effectifs en 1997-98-99, Société n°1 janvier 2002. Données 1999-2000-2001 à paraître en octobre 2003.

## Division Emploi

### 1. Exposé de synthèse

#### **DMMO :**

*Insee-Résultats* annuel sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés. Données 2000 : société n° 9 octobre 2002. Données 2001 et 2002 : à paraître courant 2003.  
*Informations-rapides* trimestriels sur les mouvements de main-d'œuvre : 1<sup>er</sup> numéro paru en avril 2001.

*Insee-Première* : les mouvements de main-d'œuvre de 1990 à 2002, à paraître courant 2003.

#### **DADS :**

*Insee-Résultats* sur les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2000, société n° 7, septembre 2002. Données 2001 à paraître à l'été 2003.

*Insee-Première* sur les salaires 2000 n° 833, mars 2002. Données 2001 à paraître au printemps 2003.

*Insee-Première* sur les salariés des hôtels, cafés et restaurants à paraître au printemps 2003.

*Guide nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS-ESE) 2003* en janvier 2003

#### **SIASP-État :**

*Insee-Résultats* sur les agents de l'État au 31 décembre 1998, Emploi-revenus n° 174-175, mai 2001. Données 2000 : printemps 2003.

*Insee-Résultats* sur les salaires des agents de l'État en 1998, Emploi-revenus n° 181-182, septembre 2001. Données 2000 : printemps 2003.

*Insee-Première* sur les agents de l'État de 1990 à 2000 n° 865 août 2002.

*Insee-Première* sur les effectifs de l'État en 2001 à paraître au printemps 2003.

#### **Collectivités**

#### **territoriales :**

*Insee-Première* sur l'emploi dans les collectivités territoriales au 31.12.98, n° 774 mai 2001.

*Insee-Première* sur l'emploi dans les collectivités territoriales en 2000 et 2001 à paraître en juin 2003. Données 2002 à paraître fin 2003.

*Insee-Résultats* sur les effectifs en 1997-98-99, Société n°1 janvier 2002. Données 1999-2000-2001 à paraître en octobre 2003.

### 2. Travaux nouveaux

L'année 2004 marquera la reprise des enquêtes complémentaires à l'enquête emploi, après une interruption de deux ans due au passage à l'enquête en continu. Une enquête de l'Ined sur liens entre vie familiale et vie professionnelle (dite Pefe) devrait avoir lieu au second semestre. Un micro-complément sur les personnes en CDD et les intérimaires (premier semestre) est proposé par la Dares, mais encore incertain. Dans les deux cas, les enquêtes concerneront uniquement les personnes interrogées pour la sixième et dernière fois dans l'enquête emploi. Toutes deux sont encore à confirmer.

Le module ad-hoc européen portera sur l'organisation et les horaires de travail. Il s'agit d'une courte enquête, comportant moins de 20 questions, qui fera suite à l'enquête emploi, exclusivement pour les personnes interrogées pour la dernière fois dans l'enquête principale (le sixième sortant).

Après quelques années où la charge de nouvelles enquêtes a été lourde (enquête emploi en continu, enquête FQP, enquêtes IVQ et IVQ2), la division emploi aborde une phase d'exploitation des données recueillies : les enquêtes FQP et IVQ feront l'objet de nombreuses analyses en 2004, l'enquête emploi en continu a commencé à produire - et publier - des premiers résultats en 2003 et ces travaux seront poursuivis en 2004.

L'enquête emploi en continu de 2002 fera l'objet d'une recodification en PCS 2003. Tous les intitulés de professions et catégories socioprofessionnelles ont été chiffrés en PCS (version 1982). Cette double codification a pour objectifs de permettre une meilleure comparaison des enquêtes 2002 et 2003 d'une part et de fournir une table de passage entre les deux nomenclatures d'autre part. Le recensement de 1999 devrait lui aussi faire l'objet d'une seconde codification, en PCS 2003 : l'opération serait cogérée par l'UMS et le département emploi et revenus d'activité.

### **3. Opérations répétitives**

Comme l'année précédente, l'enquête emploi en continu sera réalisée tout au long de l'année 2004.

Enquête emploi dans les Dom : L'enquête de 2004 sera la quatrième de la nouvelle série d'enquêtes annuelles, reconduites à l'identique chaque année.

### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Sans objet.

### **5. Aspects particuliers du programme**

#### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

En ce qui concerne la refonte de l'enquête emploi, il est acquis que la nouvelle enquête ne produira que des données de cadrage au niveau régional. Cependant, les travaux méthodologiques devront se poursuivre sur la manière d'accroître la précision régionale : cumul d'enquêtes annuelles, amélioration des données de calage exogènes, diminution de la taille des aires...

#### **5.2 Aspects « environnement »**

Sans objet.

#### **5.3 Aspects européens**

L'harmonisation des enquêtes "Forces de travail" est régie par un nouveau règlement communautaire adopté par le Conseil en 2002. Le passage de l'enquête emploi à une collecte trimestrielle en continu s'inscrit bien entendu dans cette démarche.

La poursuite des travaux européens en la matière se traduira, d'une part, par l'évaluation de la mise en oeuvre de ces nouveaux dispositifs (première étape à l'horizon 2004), d'autre part par une réflexion sur l'allègement de la charge des ménages en terme d'enquête (groupe de travail « wave approach »), conduite au sein du groupe de travail et validée par le Comité du programme statistique, enfin par la mise en oeuvre d'actions visant à réaliser une meilleure comparabilité des données, notamment par le respect de principes communs plus stricts de questionnement et l'harmonisation de certaines interprétations communautaires des concepts internationaux (BIT). La France fait partie du groupe « wave approach ». Il doit faire des propositions qui devront être entérinées mi-2004. Ces actions sont sous-tendues par les décisions adoptées à Luxembourg en 1997 et Vienne en 1998 (plans d'action nationaux pour l'emploi et indicateurs de suivi).

Eurostat réfléchit par ailleurs à une enquête européenne sur l'apprentissage tout au long de la vie (Adult Education Survey, dite AES). Un groupe de travail a été mis en place pour expliciter les besoins et les questions auxquelles pourrait répondre une telle enquête et formuler une proposition d'enquête. La France fait partie de ce groupe de travail, qui se réunira quatre fois en 2003. Les conclusions seront rendues début 2004.

## 6. Liste des publications

### *Insee Résultats*

- Résultats détaillés de l'enquête Emploi de mars 2002 - Société - n° 5, août 2002.

### *Insee Première*

- C. AFSA, P. BISCOURP et P. POLLET - La baisse de la durée du travail entre 1995 et 2001, n° 881, janvier 2003.

- O. CHARDON - De moins en moins d'inactifs entre la fin des études et l'âge de la retraite, n° 872, décembre 2002.

- T. AMOSSE – Recensement de la population de 1999 - L'espace des métiers de 1990 à 1999, n° 790, juillet 2001.

- A.-T. AERTS, J.-F. BIGOT - Enquête sur l'emploi de mars 2002 : chômage et emploi en hausse, n° 857, juillet 2002.

## Division Salaires et revenus d'activité

### 1. Exposé de synthèse

Comme les années précédentes, l'activité de la division en 2004 sera fortement structurée par les règlements européens adoptés ces dernières années et régissant la production de données structurelles et conjoncturelles sur les salaires et le coût du travail.

Le règlement européen cadre n° 530/1999 du 9 mars 1999 qui régit les enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre (Ecmo) et sur la structure des salaires (ESS), et plus spécifiquement, le règlement communautaire n° 1726 du 27 juillet 1999 prévoient une enquête sur le coût de la main-d'œuvre en 2004, qui sera réalisée en 2005. La préparation de cette enquête sera donc l'un des axes de travail majeurs de l'année 2004. Parallèlement, une réflexion sera engagée en 2004-2005 sur un aménagement de la périodicité de ces enquêtes à partir de 2006, afin de les insérer plus naturellement dans le programme de travail de l'Insee.

La mise en œuvre du règlement cadre et du règlement d'application concernant l'indice du coût du travail (ICT) impose quant à elle une refonte complète de la chaîne de production de cet indice - qui était jusque là livré dans le cadre d'une procédure de *gentleman agreement* - afin de mettre son contenu en conformité avec les textes européens, au terme de la période dérogatoire prévue par le règlement, début 2005. La refonte de l'ICT sera également l'occasion d'une rénovation du dispositif des ICHT-TS.

L'amélioration des productions régulières de la division sera également poursuivie concernant notamment le développement des études longitudinales sur les salaires de la fonction publique d'État et du secteur privé et la formation des revenus des non-salariés et dirigeants. L'effort de valorisation, en termes de publications, des investissements faits depuis 1999 dans la rénovation des Ecmo et ESS sera poursuivi.

### 2. Travaux nouveaux

#### 2.1 Enquêtes nouvelles

La préparation de la collecte de l'édition 2004 de l'enquête communautaire sur le coût de la main-d'œuvre (Ecmo), avec le même format et sur le même champ que l'édition 2000, sera l'un des thèmes majeurs de l'année 2004. L'extension souhaitée par Eurostat aux sections MNO de la NACE, à partir de 2004, devrait faire l'objet d'une demande de dérogation. En effet, la mission mise en place en 2003 pour l'étude de cette extension n'aura pas abouti dans des délais compatibles avec la préparation de la collecte de l'Ecmo 2004. De plus, les difficultés rencontrées pour insérer dans le programme de travail de l'Insee des enquêtes dont la périodicité est biennale plaident pour une annualisation de la collecte des Ecmo-ESS, dès 2006. Les résultats relatifs à la validité N demandés par Eurostat seraient estimés grâce à une enquête étalée sur deux ans : la moitié de l'échantillon étant interrogée sur l'année N-1, l'autre sur N. Les difficultés méthodologiques liées à l'actualisation à l'année N, demandée par Eurostat, des données relatives à l'année N-1 pour la moitié de l'échantillon, devront bien évidemment faire l'objet d'une évaluation en 2004-2005.

#### 2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'année 2004 verra la mise en place de la nouvelle chaîne de production de l'ICT. En particulier, l'indice livré à Eurostat devra intégrer, à partir de 2005, une série d'heures travaillées, et non d'heures rémunérées comme c'est le cas actuellement. Le règlement européen prévoit également des études de faisabilité pour le calcul d'un ICT hors primes et l'extension aux sections L à O de la Nace. Un rapport intermédiaire sera remis à Eurostat fin 2004, le rapport définitif devant être livré fin 2005, pour une mise œuvre éventuelle de ses recommandations début 2007. La refonte de l'ICT sera également l'occasion d'une rénovation du dispositif des ICHT-TS, qui sont des indices de prix du travail, après consultation des utilisateurs de ces indices, afin de déterminer s'il est envisageable de fusionner les deux types d'indices ou s'il est nécessaire de maintenir deux chaînes de production distinctes.

L'étude des revenus des travailleurs indépendants et employeurs privilégie désormais les sources fiscales depuis l'expertise, achevée en 2000 des fichiers des BIC/BNC par rapport aux EAE. Elle a mobilisé également depuis 2001 les fichiers des enquêtes revenus fiscaux et des DADS, permettant notamment d'élargir l'analyse à de nouvelles catégories (dirigeants salariés) et d'étudier les revenus des non-salariés pris dans leur ensemble. Les travaux de valorisation de ces sources seront poursuivis.

L'effort de valorisation, en termes de publications, des investissements faits depuis 1999 dans la rénovation des Ecmo et ESS sera poursuivi, en associant l'ensemble des experts du domaine à l'exploitation des résultats de l'ESS 2002, qui doivent être mis à disposition d'Eurostat en juin 2004.

Par ailleurs, l'expertise des sources et la constitution des bases de données appropriées permettant de développer l'analyse de la formation et de l'évolution des salaires dans les trois Fonctions publiques et les études longitudinales sur les salaires dans le privé et le public seront poursuivies en 2004.

### **3. Opérations répétitives**

La rédaction des cahiers de la collection « *Synthèses* » concernant les salaires d'une part et les revenus des non-salariés et dirigeants d'autre part sera assurée par la division, ainsi que celle des deux *Insee-Première* sur les salaires dans les entreprises et les salaires des agents de l'État et de deux *Insee-Première* sur les salaires des dirigeants et les revenus d'activité non salariée. La division continuera également de participer à la synthèse de *France, Portrait Social* et à l'alimentation des principales publications de synthèse de l'Insee. La publication trimestrielle de comparaisons des évolutions de salaire mensuel et horaire en France et en Allemagne, mise en place en 2001 est maintenant bien rodée.

La mise à jour du panel DADS sera assurée.

### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

L'édition 2004 de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre sera articulée, comme l'édition 2000, avec les DADS. Le bilan de l'édition précédente, qui avait donné lieu à une rénovation importante du questionnaire, permettra d'améliorer encore le questionnement des entreprises en clarifiant les définitions, le libellé des questions et leur enchaînement. En outre, les travaux d'optimisation des échantillons des enquêtes coût-structure menés en 2002 ont montré qu'il était possible de réduire substantiellement la taille des échantillons moyennant une perte de précision acceptable au regard des exigences de la statistique française et européenne. Enfin, la fourniture - à titre expérimental - de résultats pour les entreprises de moins de 10 salariés, demandée par Eurostat à partir de 2004, se fera sans alourdissement de la charge statistique pesant sur les entreprises : cette information sera reconstituée notamment par imputation sur barèmes partir des DADS.

### **5. Aspects particuliers du programme**

#### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

Néant.

#### **5.2 Aspects « environnement »**

Néant.

#### **5.3 Aspects européens**

Les enquêtes biennales sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires sont régies par un règlement européen. La fourniture trimestrielle à Eurostat d'un indice de coût du travail (ICT) et de l'évolution des masses salariales pour l'industrie, le BTP et les services répondent respectivement à une demande de la Banque centrale européenne et aux obligations du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles.





## 6. Liste des publications

### ***Insee Première***

- Les salaires dans les entreprises en 2000 - n° 833, mars 2002.
- Les salaires des dirigeants de société de 1993 à 2000 - n° 884 - février 2003
- Les entrepreneurs individuels en 2000 : une échelle de revenus très étendue - à paraître en mars 2003
- Les salaires dans les entreprises en 2001 - à paraître en avril 2003
- Les salaires des agents de l'État en 2001 - à paraître en avril 2003
- Comparaison du coût du travail en France et en Allemagne en 2000- à paraître en juin 2003
- Le coût du travail en France en 2000 - à paraître en juin 2003
- Les salaires des femmes dirigeantes de société en 2001 - à paraître en mars 2004
- Les salaires dans les entreprises en 2002 - à paraître en décembre 2003
- Les salaires des agents de l'État en 2002 - à paraître en décembre 2003
- Les salaires des professionnels de santé - à paraître en décembre 2003
- Les revenus des employeurs et travailleurs indépendants en 2001 - à paraître en décembre 2003
- Les salaires dans les entreprises en 2003 - à paraître en décembre 2004
- Les salaires des agents de l'État en 2003 - à paraître en décembre 2004
- Les revenus des employeurs et travailleurs indépendants en 2002 - à paraître en décembre 2004

### ***Insee Résultats***

- Actualisation des séries longues jusqu'en 2001 (CD-Rom) - avril 2003
- Le coût du travail en France en 2000 - à paraître en avril 2003
- Les salaires des agents de l'État et l'emploi dans les trois fonctions publiques depuis 1980 - à paraître en décembre 2003
- Actualisation des séries longues jusqu'en 2002 (CD-Rom) - octobre 2004

### ***Cahiers Synthèses***

- Les revenus des employeurs et travailleurs indépendants jusqu'en 2000 - à paraître en mars 2003
- L'évolution des salaires jusqu'en 2000 - à paraître en mars 2003
- L'évolution des salaires jusqu'en 2001 - à paraître en septembre 2003
- Les revenus des employeurs et travailleurs indépendants jusqu'en 2001 - à paraître en décembre 2003
- L'évolution des salaires jusqu'en 2002 - à paraître en septembre 2004
- Les revenus des employeurs et travailleurs indépendants jusqu'en 2002 - à paraître en décembre 2004

### ***Économie et statistique***

- Une analyse des carrières salariales par génération - à paraître fin 2003
- Performance des entreprises et rémunération des dirigeants - à paraître début 2004

### ***France Portrait Social 2003-2004***

- Dossier : Les évolutions récentes du coût du travail en France et comparaisons européennes

## Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages Division Revenus et patrimoine des ménages

### 1. Exposé de synthèse

- Le projet européen Silc (Statistics on Income and Living Conditions), en français SRCV (Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie), va démarrer en 2004. Pour la France, ce projet comportera une série annuelle d'enquêtes transversales ERCV (Enquêtes sur les Ressources et les Conditions de Vie) alimentant un panel PRCV (Panel sur les Ressources et les Conditions de Vie).

- L'enquête Revenus fiscaux, issue d'un appariement réalisé chaque année entre les enquêtes Emploi et les déclarations fiscales, sera réalisée pour la première fois en 2004 à partir de l'enquête Emploi en continu.

- Pour mémoire, l'enquête Patrimoine 2003 fournira ses premiers résultats en 2004.

### 2. Travaux nouveaux

#### *Projet européen Silc (SRCV)*

Ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation au Cnis au cours de la réunion du 25 octobre 2002 de la formation Emploi, revenus. a examiné les projets d'enquêtes « Statistiques sur les revenus et les conditions de vie » (SRCV). Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable.

Le projet européen vise d'abord à obtenir les indicateurs structurels produits pour le rapport de synthèse annuel de la Commission dans le domaine de la répartition des revenus, du nombre de pauvres et d'exclus, et de la composition de ce groupe social dans les États membres. Il a également pour fin de mettre une base de micro-données sur les revenus et les conditions de vie à disposition des chercheurs afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la réduction des inégalités. Cette base de micro-données comportera à la fois une dimension transversale (prioritaire) et une dimension longitudinale (panel court sur 4 ans minimum). La Commission souhaite en effet suivre un indicateur de persistance de la pauvreté sur 4 ans.

Le projet a fait l'objet d'un règlement de codécision du Parlement européen et du Conseil européen, en cours de vote. Le règlement prévoit des domaines « primaires » traités chaque année – revenus, exclusion sociale, logement, éducation, travail, santé – et des domaines « secondaires » variables, à l'initiative de la Commission à partir de la deuxième année d'enquête. Le règlement impose à chaque pays de fournir une base de micro-données couvrant tous ces domaines sur un échantillon unique, mais au nom du principe de subsidiarité chaque pays est libre de choisir sa méthodologie : enquête par collecte, exploitation de données administratives, microsimulations. L'Insee et le Cnis ont émis des réserves sur les défauts de comparabilité internationale qui pourraient résulter des divers choix méthodologiques, ainsi que sur le fait que le règlement impose non seulement de produire les revenus disponibles des ménages mais aussi leurs revenus bruts (cotisations sociales incluses).

La France répondra à la demande européenne en lançant deux enquêtes nouvelles par collecte : une enquête traditionnelle annuelle (dite enquête transversale) et un panel (dit enquête longitudinale). L'enquête transversale s'appellera « enquête sur les ressources et conditions de vie » (ERCV), le panel « panel sur les ressources et conditions de vie » (PRCV). Chaque année, le panel sera alimenté par des ménages enquêtés dans l'enquête transversale l'année précédente. Les ménages du panel seront interrogés huit années de suite dans le cadre du panel, c'est à dire neuf années de suite en tout. Le PRCV sera ainsi le successeur du panel européen (panel sur 8 années à partir de 1994). La collecte de l'ERCV débutera en 2004, celle du PRCV en 2005.

La collecte de l'enquête transversale comme du panel aura lieu chaque année en mai. L'échantillon sélectionné pour l'enquête transversale comportera environ 13 000 logements permettant d'obtenir environ 9 000 ménages répondants. Chaque année, un millier de ménages ayant répondu à l'enquête transversale de l'année antérieure seront introduits dans le panel, et les personnes appartenant à ces ménages seront interrogées huit années de suite. La collecte sera réalisée par enquêteurs. Selon une clause du règlement de codécision, le temps moyen d'interview ne doit pas dépasser une heure.

Les données issues de l'enquête collectée l'année N figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année N+2 destiné au Conseil européen. En France, les données et études issues de SRCV seront publiées régulièrement dans les numéros de la collection Synthèses. Les données françaises et européennes donneront lieu à des études publiées dans *Économie et Statistique* et dans Insee-première. Les fichiers anonymisés seront disponibles à la vente.

On notera que l'ERCV (mais pas le panel) devrait être étendu aux Dom. Ce projet d'ERCV-Dom relève de la Direction régionale de la Réunion, et devrait faire l'objet d'une présentation ultérieure au Cnis.

### **3. Opérations répétitives**

#### **Enquête annuelle Revenus fiscaux**

L'enquête Revenus fiscaux est un rapprochement entre le fichier de l'enquête Emploi et les déclarations fiscales des personnes interrogées dans cette enquête. On observe ainsi chaque année les revenus et l'emploi de 70 000 ménages environ. Dans un premier temps, on observe les revenus déclarés par les ménages au fisc. Dans un second temps, les prestations (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ainsi que la CSG-CRDS sont reconstitués au moyen d'imputations, ce qui permet de dresser des statistiques sur les revenus disponibles des ménages (pauvreté, inégalités, analyse des transferts redistributifs...).

L'enquête Revenus fiscaux est maintenant réalisée à un rythme annuel depuis les revenus de l'année civile 1996. Les revenus fiscaux de l'année civile n, déclarés par les ménages au début de l'année n+1, sont appariés avec une enquête emploi réalisée au moment des déclarations fiscales, soit en début n+1. Cet appariement est réalisé par l'Insee au printemps n+2, une fois que l'administration fiscale est en mesure de communiquer des fichiers fiscaux propres à l'Insee. Une fois l'appariement effectué, le traitement statistique des données (redressements, imputations des transferts, etc.) dure environ un an, ce qui permet à l'Insee de publier des résultats sur le revenu disponible début n+3.

Conformément à ce schéma, les revenus 1996 à 2001 ont donc été appariés aux enquêtes Emploi annuelles de mars 1997 à mars 2002. Les traitements statistiques relatifs à ces 6 enquêtes successives auront été réalisés de 1998 à 2003.

La série des enquêtes annuelles Emploi prenant fin avec l'enquête Emploi de mars 2002, c'est désormais l'enquête emploi en continu qui sera appariée avec le fichier des déclarations fiscales. En 2004, l'Insee réalisera ainsi un premier appariement de l'enquête emploi en continu (collectée au 1er trimestre 2003 et aux trimestres voisins) et des déclarations de revenus 2002. La méthodologie de l'opération va devoir être adaptée à l'EEC au cours des deux prochaines années : il conviendra d'une part de définir précisément quels trimestres de l'EEC seront appariés, d'autre part de modifier les programmes de redressement et d'imputations pour tenir compte des nouvelles variables de l'EEC.

### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

La division Revenus-Patrimoine ne mène aucune enquête auprès des entreprises.

### **5. Aspects particuliers du programme**

#### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

Néant.

## 5.2 Aspects « environnement »

Ce thème est peu présent dans les travaux de la division.

## 5.3 Dimension européenne

Cette dimension est très présente dans les travaux de la division à travers le projet Silc.

La division participe en outre aux travaux d'Eurostat sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

## 5. Liste des publications

Source : *enquêtes revenus fiscaux*

- « La pauvreté monétaire a diminué entre 1997 et 1999 », Jean-Michel Hourriez, *France Portrait Social*, édition 2002-2003.
- « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », Olivier Guillemain et Valérie Roux, *Données Sociales 2002-2003*.
- « Evolution des revenus individuels entre 1996 et 1999 » (V. Roux, N. Legendre), in « Revenus et patrimoine des ménages, édition 2002-2003 », *Insee Synthèses* n°65, janvier 2003.
- « La distribution des niveaux de vie en 1999 », *Insee-Première* à paraître en avril 2003.
- « L'évolution de la pauvreté monétaire de 1996 à 2000 », *Insee-Première* à paraître en mai 2003.
- « L'évolution de la pauvreté monétaire de 1996 à 2000 », document pour l'Observatoire de la Pauvreté et de l'exclusion Sociale, à paraître en octobre 2003.
- *Synthèses* « Revenus et patrimoine des ménages, édition 2004 », à paraître en 2004.

Source : *Panel européen*

- « Le Panel Européen : une nouvelle source statistique sur les ménages », Dossier d'*Économie & Statistique* n°349-350, mai 2002.
- « Le Panel Européen : l'intérêt d'un panel d'individus », Hélène Valdelièvre et Pascale Breuil, *Économie & Statistique* n°349-350, mai 2002.
- « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », Pascale Breuil, Sophie Ponthieux, et JPaul Zoyem, *Économie & Statistique* n°349-350, mai 2002.
- « Trajectoires d'activité et de niveau de vie », Hélène Valdelièvre et Pascale Breuil, *Données sociales 2002*.

Source : *enquêtes Patrimoine*

- « Évolution des inégalités de patrimoine », Catherine Rougerie, *Données sociales 2002*.
- « Evolution des inégalités de patrimoine entre 1986 et 2000 » (C. Rougerie), in « Revenus et patrimoine des ménages, édition 2002-2003 », *Insee Synthèses* n°65, janvier 2003.
- « La détention individuelle d'actifs patrimoniaux » (A. Tanay), in « Revenus et patrimoine des ménages, édition 2002-2003 », *Insee Synthèses* n°65, janvier 2003.
- Premiers résultats de l'enquête Patrimoine 2003, à paraître sous forme d'*Insee-Première* au 2ème trimestre 2004.

## **Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité DARES - Sous-direction « Emploi et marché du travail »**

### **1. Exposé de synthèse**

La sous direction Emploi et Marché du Travail traite des domaines de l'emploi, du chômage, des métiers et des qualifications, et des personnes handicapées.

Elle publie des informations conjoncturelles mensuelles et trimestrielles qui relèvent des trois premiers champs : statistique de suivi des demandeurs d'emploi en fin de mois, de mouvements de main-d'œuvre (entrées et sorties des salariés dans les établissements, par type de contrat et par motif), d'évolution de l'emploi salarié, d'évolution de l'intérim, et de tensions sur le marché du travail. Le suivi des bénéficiaires des mesures d'accompagnement des plans sociaux, et des mesures défensives de la politique de l'emploi (chômage partiel, mesures de préretraite) donnent lieu à des publications annuelles. Elle participe à la confection de la note de conjoncture trimestrielle sur l'emploi et le chômage et réalise la note annuelle.

Elle étudie plus en détail des thèmes, soit régulièrement, soit en fonction de l'actualité économique et politique : l'insertion professionnelle des jeunes, la gestion des salariés âgés dans les entreprises, la prospective des métiers et des qualifications dans la perspective du vieillissement de la population active, le tableau de bord des travailleurs handicapés,...

Ces publications et ces études s'appuient sur une production statistique interne (Mouvements de main d'œuvre, Déclaration Obligatoire sur l'Emploi des Travailleurs Handicapés, enquêtes statistiques), ou sur l'utilisation de sources externes (enquête Emploi de l'Insee, fichiers administratifs de l'ANPE, de l'UNEDIC, autres enquêtes statistiques).

Les innovations de l'année 2004 porteront sur une meilleure diffusion (nationale et régionale) des statistiques des mouvements de main-d'oeuvre, ainsi que des statistiques du chômage par l'ouverture du chantier de la rénovation de Nostra.

La production statistique sera enrichie des nouvelles PCS, de la mise à jour et de l'analyse de la pertinence de la nomenclature des Familles Professionnelles (FAP).

Trois nouvelles enquêtes devraient être réalisées, une sur la pratique des recrutements dans les entreprises, une autre sur le vécu des contrats courts (intérim et CDD) par les salariés, une autre enfin sur l'emploi des travailleurs handicapés dans les entreprises de moins de 10 salariés.

L'exploitation de deux nouvelles questions dans les enquêtes trimestrielles ACEMO sur l'emploi salarié, portant sur les difficultés de recrutement et sur les emplois vacants, sera entreprise.

### **2 Travaux nouveaux**

#### **Département Emploi**

Enquête sur la situation des personnes en contrat court (intérimaires ou personnes travaillant en contrat à durée déterminée) : enquête complémentaire à l'enquête Emploi de l'Insee durant le premier semestre 2004.

Enquête sur les pratiques de recrutement des entreprises. Il s'agit de connaître les processus qui conduisent, au sein des entreprises, en cas de besoin de renfort en personnel, soit à l'embauche, soit à l'abandon du recrutement. On projette de pouvoir éclairer, entre autres questions, celle des discriminations à l'embauche. Nous en sommes à la définition des objectifs, et une fiche de présentation est pour l'instant prématurée.

### **Département Marché du travail**

La Dares procèdera à la collecte du 2<sup>ème</sup> volet de l'enquête auprès des demandeurs d'emploi bénéficiaires du PAP-ND (prestations prescrites et réalisées, appréciation du dispositif, ..., pour une population au chômage de longue durée).

La rénovation du dispositif de diffusion des données mensuelles sur le marché du travail (NOSTRA) sera engagée. Une attention particulière sera apportée à la mise à disposition de données auprès des échelons déconcentrés.

Enfin, la Dares continuera à animer une réflexion collective sur les indicateurs de suivi du marché du travail et à diversifier sa production d'indicateurs, afin de les adapter aux transformations du marché du travail.

### **Département Métiers Qualifications**

Il est prévu de basculer en janvier 2004 dans la nouvelle PCS la profession renseignée par les entreprises (DADS, DMMO, DOETH). En conséquence, en 2003, la DARES et l'INSEE ont préparé cette opération (documentation papier, documentation sur le site internet de l'INSEE, information des entreprises). En 2004, on pourra commencer à expertiser la qualité de ce basculement mais c'est plutôt en 2005 qu'on aura des données exprimées dans la nouvelle nomenclature issues de ces sources administratives.

Dans les sources ménages, on disposera des premières données sur l'emploi exprimées dans la nouvelle PCS dans l'enquête Emploi en continu portant sur les 4 trimestres de 2003, disponible au premier semestre 2004. A ce changement de nomenclature s'ajouteront des modifications importantes dans le processus de codification de la PCS dans cette enquête (modification du questionnement sur le changement de profession, codification par SICORE). L'analyse de l'emploi par profession étant un chantier permanent du DMQ, toutes ces modifications devraient donner lieu en 2004 à expertise et publication.

A l'occasion de la modification de la PCS, la DARES a initié en 2003 un groupe de travail inter-administratif (DARES, DGEFP, INSEE, CEREQ, DPD, OREF) sur sa propre nomenclature de métier, les familles professionnelles. A partir des conclusions de ce groupe et du travail d'expertise mentionné plus haut les premières publications dans les nouvelles FAP devraient voir le jour en 2004.

En 2004, commenceront les premières publications fondées sur l'introduction en 2003 dans l'enquête ACEMO de questions sur les difficultés de recrutement et le nombre d'emplois vacants.

Le département exploitera l'enquête FQP réalisée par l'INSEE en 2003, en se centrant sur la mobilité professionnelle.

Le département pourrait réaliser en 2004 une enquête postale sur l'emploi des travailleurs handicapés auprès des établissements de moins de 10 salariés (sous-échantillon de l'enquête annuelle ACEMO dans laquelle 5% environ des enquêtés déclarent employer des personnes handicapées). La réalisation de cette enquête est conditionnée à des problèmes de moyens.

## **3. Opérations répétitives**

### **Département Emploi**

Collecte et exploitation des déclarations mensuelles des mouvements de main-d'œuvre (DMMO).  
Collecte et exploitation de l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO).  
Exploitation des fichiers mensuels de l'Unédic de relevés de contrats de travail temporaire conclus par les agences d'intérim

### **Département Marché du travail**

- statistiques mensuelles du marché du travail (ANPE) et du chômage indemnisé (Unédic) ;
- statistiques trimestrielles sur les sorties du chômage (ANPE-Unédic-Dares) ;
- statistiques trimestrielles sur les trajectoires de chômage ;
- statistiques sur le chômage partiel ;
- statistiques sur les bénéficiaires des dispositifs d'accompagnement des restructurations ;
- statistiques sur les bénéficiaires des dispositifs de préretraite ;

### **Département Métiers Qualifications**

Résultats annuels sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (exercice 2002 résultats détaillés).

## **4. Allégement de la charge statistique des entreprises**

### **Département Emploi**

Mise en œuvre de la dématérialisation du formulaire administratif de la DMMO.

### **Département Métiers Qualifications**

La réflexion engagée en 2000 sur la dématérialisation de la déclaration sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés se poursuivra (téléprocédures).

## **5. Aspects particuliers du programme**

### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

#### **Département Emploi :**

Utilisation de l'Intranet 'Déclaration des mouvements de main-d'œuvre' par les Directions régionales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle et en directions régionales Insee, après son ouverture en 2003.

Utilisation de l'indicateur rapide mensuel régional sur l'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus, à partir de la source DMMO, pour les régions ayant une qualité suffisante des données (taux de réponse). En 2002, sept régions étaient dans ce cas.

### **5.2 Aspects « environnement »**

Néant.

### **5.3 Aspects européens**

#### **Département Marché du Travail :**

Les indicateurs statistiques relatifs aux lignes directrices adoptées lors du Conseil Européen extraordinaire sur l'emploi de Luxembourg en novembre 1997 dans le cadre des Plans nationaux d'action pour l'emploi donnent lieu à un chiffrage qui sera poursuivi en prenant en compte les nouvelles lignes directrices adoptées en 2003 sous la présidence grecque.



## 6. Liste des publications

### Département Emploi

#### *Premières informations*

Evolution de l'emploi salarié : Indicateurs mensuels pour les établissements de 50 salariés ou plus et pour l'intérim (mensuel).

Evolution de l'emploi salarié (trimestriel).

Conjoncture de l'emploi et du marché du travail (trimestriel).

Les mouvements de main-d'œuvre (trimestriel).

Le travail temporaire (trimestriel).

#### *Premières synthèses*

Les mouvements de main-d'œuvre (annuel).

Le travail temporaire (annuel)

Les trajectoires d'emploi

L'insertion des jeunes (annuel)

### Département Marché du Travail

#### *Premières informations*

- Le marché du travail (mensuel).

- La conjoncture de l'emploi et du chômage (trimestriel).

- Le chômage partiel (annuel).

#### *Premières synthèses*

- La situation de l'emploi (annuel).

- Les dispositifs d'accompagnement des restructurations (annuel).

- Les dispositifs publics de préretraite (annuel).

- La prise en charge du chômage (annuel).

- Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique.

- Les préretraites : un outil important de la gestion des âges dans les entreprises.

- Le papy-boom renforce l'activité des seniors.

- Les sorties du chômage vers l'emploi.

### Département Métiers Qualifications

#### *Premières informations*

Les tensions sur le marché du travail (trimestriel).

#### *Premières synthèses*

- L'emploi et le chômage des personnes handicapées en 1999.

- Les travailleurs handicapés en 2000.

- Les difficultés de recrutement à l'été 2001.

- Métier, accès à la formation continue et mobilité professionnelle.

## **DARES - Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle »**

*(Noter que ce qui relève de la formation, dans le programme de la DARES, est examiné par la formation Education, formation)*

### **1. Exposé de synthèse**

Au stade actuel de la réflexion concernant le programme de travail, compte tenu des modifications possibles des mesures existantes ou de l'introduction de dispositifs nouveaux voulus par le gouvernement, il est difficile de lister avec exhaustivité les enquêtes qui seront conduites en 2004.

De nouveaux dispositifs sont en effet envisagés (CIVIS, RMA), d'autres pourraient être modifiés (CES, CEC) et la décentralisation pourrait avoir un impact sur le suivi statistique des politiques publiques d'emploi et de lutte contre le chômage.

Les travaux engagés seront poursuivis :

- évaluation des trajectoires de bénéficiaires des dispositifs de la politique de l'emploi (« Panel des bénéficiaires de dispositifs d'emploi ou de formation », « travaux sur les structures d'insertion pour l'activité économique », « travaux sur le PARE - PAP ») ;
- exploitation des fichiers des organismes employeurs dans les secteurs marchand et non marchand et en particulier mesure de l'impact de la modification du contrat initiative emploi ;
- poursuite des travaux portant sur la relation entre compétitivité des entreprises et usage de la formation professionnelle ;
- exploitation transversale des fichiers de stagiaires de formation rémunérés.

### **2 Travaux nouveaux**

Le département formation professionnelle et insertion professionnelle des jeunes sera vraisemblablement amené à lancer des travaux sur le contrat jeune en entreprise.

### **3. Opérations répétitives**

La sous-direction continuera à suivre les données relatives aux différents dispositifs de la politique d'emploi et de formation professionnelle : ces dispositifs font l'objet de remontées statistiques mensuelles (tableau de bord) et de publications annuelles sur les caractéristiques des bénéficiaires, des utilisateurs et des mesures. Pour mémoire, les dispositifs concernés sont les suivants : contrat initiative emploi, contrat emploi solidarité, contrat emploi consolidé, « nouveaux services-emplois jeunes », contrat jeune en entreprise, contrat de qualification, contrat de qualification adulte, contrat d'adaptation, contrat d'orientation, stage SIFE collectif, stage SIFE individuel, stage d'accès à l'emploi, ACCRE (aide à la création d'entreprise), EDEN (aide à la création d'entreprise), TRACE, bourse d'accès à l'emploi, Emplois familiaux, Chèque conseil, entreprise d'insertion, association intermédiaire, entreprise d'intérim d'insertion, adulte relais, exonérations de charges zonées.

Elle poursuivra l'enquête par panel auprès des bénéficiaires des 10 principaux dispositifs de l'emploi et de la formation professionnelle et publiera en 2004 les résultats et analyses de la deuxième phase d'interrogations.

Le département politiques d'emploi terminera les travaux d'exploitation des travaux menés sur les structures d'insertion par l'activité économique (après avoir publié en 2003 les résultats de l'enquête sur le devenir des bénéficiaires).

Le département formation professionnelle et insertion des jeunes conduira l'enquête annuelle auprès des jeunes sortis du programme « nouveaux services-emplois jeunes ». Sur le champ de la formation professionnelle, il réalisera des travaux statistiques sur les organismes de formation (exploitation des bilans pédagogiques et financiers), sur les OPCA, sur l'action des conseils régionaux en matière de formation professionnelle (enquête annuelle), sur les bilans de compétences (enquête annuelle auprès des organismes prestataires).

#### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

La sous-direction dont le système d'information statistique est largement adossé au système de gestion des politiques poursuivra ses travaux en matière de rationalisation de son système d'information en concertation avec les services partenaires ou prestataires à la source de l'information (CNASEA, ANPE, UNEDIC, ACOSS, MSA) : renouvellement des conventions, clarification des référentiels.

Le projet « système automatisé national pour l'alternance et l'apprentissage », actuellement en test, devrait permettre à l'avenir une saisie directe des informations contenues dans les conventions relatives à l'alternance et à l'apprentissage par les organismes interfaces.

## **DARES - Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »**

### **1. Exposé de synthèse**

En matière statistique, les éléments essentiels du programme de travail de la sous-direction pour l'année 2004 sont les suivants :

- renouvellement de l'information statistique sur le champ de la santé et de la sécurité au travail, avec l'exploitation de l'enquête SUMER (surveillance médicale des risques professionnels) et l'expertise d'un projet statistique rapprochant santé et itinéraires professionnels ;
- préparation de la nouvelle édition de l'enquête REPONSE et amélioration des sources statistiques sur les relations professionnelles (notamment de l'exploitation des données administratives sur les conflits du travail et les accords d'entreprise) ;
- poursuite des travaux sur la réduction et l'aménagement du temps de travail : analyse rétrospective des données sur la RTT et travaux sur la mesure de la durée du travail (pratiques déclaratives des entreprises concernant les heures supplémentaires) ;
- élargissement de l'utilisation des enquêtes ACEMO en matière d'études sur l'emploi, la durée du travail ou les salaires ;
- exploitation des enquêtes ACEMO spécifiques sur le nombre de salariés concernés par les revalorisations du Smic et des garanties mensuelles de rémunération ;
- réflexion sur la mise en ligne des questionnaires des enquêtes ACEMO.

### **2 Travaux nouveaux**

#### **2.1 Enquêtes nouvelles**

- A partir de 2003, le département Salaires et Conventions salariales lance une suite d'enquêtes annuelles spécifiques pour suivre le nombre de salariés concernés par les revalorisations du Smic et des garanties mensuelles de rémunération. L'exploitation des données pour l'année 2002 a en effet montré qu'il était impossible de collecter une information fiable au travers d'une seule question de l'enquête trimestrielle. Cette opération se poursuivra jusqu'en 2005, date prévue de la convergence des différents montants de salaires minimums.
- En 2003 est réalisée la troisième enquête SUMER (Surveillance médicalisée des risques), qui recueille des informations sur les risques et maladies professionnelles associées aux conditions de travail par un questionnaire fermé administré par des médecins du travail volontaires à plus de 60 000 salariés tirés aléatoirement. Cette enquête fera l'objet d'une première série d'exploitations en 2004.
- 2004 verra également la préparation de la nouvelle édition de l'enquête REPONSE.

#### **2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

- Salaires et Conventions salariales

- Poursuite de la mise sur internet des données détaillées aux niveaux les plus fins, ainsi que consolidation de la maîtrise d'œuvre sur les enquêtes spécifiques.
- Un travail méthodologique est lancé en 2003 pour permettre de décliner les indicateurs par convention collective : il pourrait déboucher en 2004 sur une publication régulière.

- Conditions de travail et relations professionnelles

- On initie une opération expérimentale de collecte des informations sur les conflits du travail repérés via les coupures de presse, afin de compléter les données issues des services de l'Inspection du travail. En liaison avec certaines confédérations syndicales, une autre opération expérimentale d'enquête auprès des délégués syndicaux sera réalisée. Ces deux expérimentations pourront, le cas échéant, déboucher sur de nouvelles enquêtes en 2004.

- Durée et aménagement du temps de travail

- La seconde enquête sur les modalités de passage à 35 heures a été menée par téléphone fin 2002 sur un échantillon de 6 000 établissements de 20 salariés ou moins passés à 35 heures après le 31/01/2001. Elle viendra compléter l'ensemble des travaux précédents pour poursuivre l'évaluation rétrospective des lois de réduction du temps de travail.

- L'enquête de qualité sur les pratiques déclaratives des entreprises interrogées à l'enquête ACEMO trimestrielle devrait permettre d'améliorer le suivi du recours aux heures supplémentaires, qui prend une importance particulière dans le cadre de la nouvelle législation sur le temps de travail.

### 3. Opérations répétitives

- Enquête trimestrielle ACEMO.

- Enquête annuelle ACEMO sur les établissements de 10 salariés ou plus.

- Enquête annuelle complémentaire ACEMO sur la répartition des salariés et les conventions collectives.

- Enquête annuelle ACEMO sur l'individualisation des salaires.

- Enquête annuelle ACEMO sur les petites entreprises.

- Enquête annuelle ACEMO sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne d'entreprise et l'Actionnariat des salariés (PIPA).

- La collecte des données issues de sources administratives (conflits, élections professionnelles, licenciements de salariés protégés) se poursuivra et les résultats de la comparaison réalisée entre les informations issues des services d'inspection du travail et celles fournies par l'enquête REPONSE seront publiées. Le dispositif d'incitation et d'accompagnement de la réduction du temps de travail (loi du 13 juin 1998 puis du 19 janvier 2000) donne lieu à un suivi statistique exhaustif des allègements de cotisations sociales, à partir des déclarations administratives des entreprises à leur organisme de cotisations sociales. Ce suivi portera sur les caractéristiques des entreprises, l'ampleur de la réduction du temps de travail et les engagements d'emploi (maintien ou création). Cette opération durera jusqu'à la fin du passage des entreprises à 35 heures.

Le dispositif d'exploitation des accords d'entreprise (tous thèmes confondus) est en cours de refonte. La codification des textes déposés devrait être désormais centralisée.

Le Département Salaires et Conventions Salariales a repris l'exploitation des accords liés à l'épargne salariale (y compris les nouveaux dispositifs) précédemment conduite par la DRT.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

- Enquêtes ACEMO

Le nombre de questionnaires adressés annuellement aux établissements a baissé de plus de 50 % depuis 1998. Après le passage des enquêtes ACEMO dans la sphère OCEAN en janvier 1996, l'échantillon est ainsi passé de 62 000 à 57 000 établissements. Dans le cadre de la refonte ACEMO en janvier 1999, cette réduction s'est poursuivie (38 000 établissements sont désormais interrogés) notamment pour les établissements de 10 à 99 salariés. Le sous-échantillon de l'enquête spécifique a été en outre fortement réduit et porte désormais sur environ 10 000 établissements.

Lors de la refonte des enquêtes ACEMO deux voies d'allègement ont été mises en œuvre :

- la simplification des questionnaires,

- la substitution de certaines sources administratives aux enquêtes (DADS pour les gains).

## 5. Aspects particuliers du programme

### 5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant.

### 5.2 Aspects « environnement »

Néant.

### 5.3 Aspects européens

Les indicateurs statistiques demandés par Eurostat sont élaborés et transmis par le département Salaires et Conventions Salariales dans les délais prévus (45 et 70 jours après la fin du trimestre) depuis 2001.

Ce département fournit désormais trimestriellement une mesure quantitative des emplois vacants dans le cadre du règlement européen en cours de mise au point : un questionnaire sur les difficultés de recrutement et le nombre d'emplois vacants a été introduit à cet effet dans le questionnaire de l'enquête trimestrielle, à compter du quatrième trimestre 2002.

Le département Salaires et Conventions Salariales participe au groupe de travail « indicateurs de court terme des salaires » d'Eurostat et il poursuivra la fourniture des données françaises pour la statistique harmonisée sur les gains.

Il participe avec l'INSEE au groupe européen sur l'indice du prix du travail (LPI) et l'indice du coût salarial (LCI) dont le travail devrait aboutir à une proposition de règlement européen.

En liaison avec la DRT, le département « Conditions de Travail et Relations Professionnelles » représente la France au sein de l'agence européenne sur les risques professionnels (Bilbao) qu'il alimente notamment grâce à l'enquête SUMER. En matière de conditions de travail, le département participe aux travaux de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin). Un expert de la DARES fait partie du groupe mis en place par Eurostat sur les statistiques de risques professionnels.

## 6. Liste des publications

- ORGANISATION DU TRAVAIL, CONDITIONS DE TRAVAIL :

### *Premières Synthèses*

Mai 2002 – N° 20.1 – Accidents et accidentés et organisation du travail

Février 2003 – N°09.3 – Au contact avec le public, des conditions de travail particulières

Avril 2002 – N° 16.1. – Dynamique des métiers et usage de l'informatique

- RELATIONS PROFESSIONNELLES :

### *Premières Synthèses*

Février 2002 – N° 09.1 – Les conflits en 2000 : Le regain se confirme

Mai 2002 – N° 22.1 – Le regard des salariés sur la représentation syndicale

Décembre 2002 – N°51.1 – Les élections aux Comités d'entreprise en 2000

Novembre 2002 – N°48.2 – Les licenciements de représentants du personnel en 2000

- RÉMUNÉRATIONS ET SALAIRES, NÉGOCIATIONS SALARIALES :

### *Premières Informations*

Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au...

. Mars 2002 – N° 13.3           4<sup>ème</sup> trimestre 2001

. Juin 2002 – N° 26.1           1<sup>er</sup> trimestre 2002

. Septembre 2002 – N° 39.2   2<sup>ème</sup> trimestre 2002

. Décembre 2002 – N°52.2   3<sup>ème</sup> trimestre 2002

Mars 2002 – N°13.3 -	Accords d'entreprise au premier semestre 2001 : les TPE passent aux 35 H et les grandes entreprises renouent avec la négociation salariale
Avril 2002 – N° 17.1 -	L'épargne salariale en 2000
Mai 2002 – N° 22.2 -	La rémunération des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus en 2000
Juillet 2002 – N° 27.1 -	Les salariés au SMIC et à la garantie mensuelle au 1 <sup>er</sup> juillet 2001
Septembre 2002 – N° 39.1-	La rémunération des salariés dans les très petites entreprises en juin 2001
Novembre 2002 – N°48.2 -	Négociations salariales et passage à la monnaie unique : une comparaison France, Allemagne, Italie et Espagne
Mars 2003 – N°	Les écarts de rémunération Hommes – Femmes : un positionnement défavorable des femmes dans les grilles de conventions collectives

- TEMPS DE TRAVAIL :

*Premières Synthèses/Premières Informations*

Février 2002 – N° 06.3 -	Les modalités du passage à 35 heures en 2000
Février 2002 – N° 07.01 -	L'incidence des 35 heures sur le temps partiel
Février 2002 – N° 08.2 -	Temps partiels des femmes : entre « choix » et contraintes
Avril 2002 – N° 17.2	Le passage à 35 heures vu par les employeurs.
Mai 2002 – N° 19.2	Durée annuelle du travail et pratique des heures supplémentaires en 2000.

*Les dossiers de la DARES*

- Exposition aux contraintes et nuisances dans le travail, SUMER 1994
- Elections aux Comités d'entreprise en 96-97.

*Les documents d'études*

- A la recherche du temps gagné : des salariés face aux 35 heures, n° 54 , mai 2002
- La réduction du temps de travail en Lorraine : enjeux négociations et pratiques des entreprises, n° 55, mai 2002
- L'effet des 35 heures sur la durée du travail des salariés à temps partiel, n° 61, septembre 2002
- Développement et dialogue social : les TPE face aux 35 heures, n° 65, janvier 2003.



**Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire**  
**DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation**

## 1. Exposé de synthèse

Les travaux menés par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP sont essentiellement des enquêtes auprès des administrations ou des exploitations de fichiers administratifs, effectuées à un rythme annuel. Des enquêtes peuvent cependant être lancées ponctuellement pour évaluer l'application de textes réglementaires.

Les projets statistiques pour 2004 seront liés pour une part aux travaux de **l'observatoire de l'emploi public**. Le rapprochement des données statistiques des systèmes d'information des fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière permettra d'analyser l'emploi public de façon homogène selon le champ défini par l'OEP.

Le bureau assurera également le **suivi statistique des dispositifs mis en œuvre par les ministères pour favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**. Sous l'égide du comité LE PORS pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs de la fonction publique, le champ de l'enquête sur l'encadrement supérieur sera élargi. L'ensemble de ces investigations permettra d'assurer un suivi statistique des plans pluriannuels qui sont élaborés conformément à la circulaire du Premier ministre du 8 mars 2000.

## 2. Travaux nouveaux

Pour mener à bien les travaux d'étude sur la localisation de l'emploi public, le bureau exploitera l'enquête sur les effectifs des collectivités territoriales réalisée par l'INSEE et celle sur les établissements hospitaliers de la DREES.

## 3. Opérations répétitives

### 3.1 Enquêtes annuelles auprès des directions de personnel

L'ensemble de ces enquêtes portent sur le champ de la fonction publique de l'État :

- la formation professionnelle des agents de l'État :

A partir de l'enquête portant sur l'année 2001, de nouvelles questions sont intégrées, portant, en particulier, sur les domaines de formation.

- les recrutements de la fonction publique de l'État :

Le recensement porte sur l'ensemble des recrutements par concours et examens de titularisations de l'année antérieure, la sélectivité des concours et le profil des candidats recrutés

- les bénéficiaires de la loi handicapés :

Le questionnaire a été modifié dans le cadre de l'application du Protocole sur l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État du 8 octobre 2001 et une réflexion est en cours pour améliorer le suivi statistique du nombre de travailleurs handicapés employés par l'État.

- les accidents du travail et les maladies professionnelles

- les emplois de direction et d'inspection générale (part des femmes) :

Cette enquête a été rénovée en 2001 pour une meilleure prise en compte des viviers de recrutement. Le champ de cette enquête sera élargi en 2004 pour couvrir l'encadrement de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de la défense.

- les positions statutaires

- la responsabilité pénale des fonctionnaires
- la place des femmes dans les jurys de concours
- la place des femmes dans les organismes consultatifs

### **3.2 Exploitation de fichiers et de documents administratifs**

- exploitation des "verts" budgétaires (annuelle)
- exploitation des procès-verbaux des commissions administratives paritaires centrales (annuelle sur la période des 3 années précédentes)
- exploitation du fichier de paie des agents de l'État :

Le bureau des statistiques exploite un fichier extrait du fichier informatique résultant du système d'information de l'INSEE sur les agents de l'État.

Ce fichier constitue une source essentielle pour les études. Fin 2004, sera disponible le fichier provisoire des agents de l'État au 31 décembre 2003.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Non concerné.

## **5. Aspects particuliers du programme**

### **5.1 - Aspects « régionaux et locaux »**

La localisation de l'emploi public est un sujet qui sera développé.

### **5.2 - Aspect « environnement »**

Rien à signaler

### **5.3 - Aspects « européens »**

Rien à signaler

## **6. Liste des publications**

Les résultats détaillés de chaque enquête font l'objet d'un rapport spécifique (*Résulstat*) transmis aux directeurs de personnel et aux organisations syndicales. Les résultats synthétiques sont présentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique puis publiés dans le rapport annuel de la fonction publique de l'État (à l'automne de chaque année). Une partie des études sont publiées dans le rapport de l'observatoire de l'emploi public.

Des synthèses sont diffusées sous forme de 4 pages « *Point Stat* » :

- « L'accès des femmes à l'encadrement supérieur de l'État en 2001 », n° 1, février 2003
- « Origine géographique des agents de l'État » (mai-juin)
- « Prévisions de sorties de la fonction publique par catégorie hiérarchique » (juin)
- « Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2001 » (septembre)
- « Le temps partiel et la cessation progressive d'activité (octobre)
- « La localisation de l'emploi public »

## Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) Département Entrées dans la vie active

### 1. Introduction

Le passage d'enquêtes de cheminement segmentées par niveau de formation à l'interrogation unique d'une génération de sortants de formation initiale (au sens du bilan formation-emploi) représente une inflexion importante du système statistique d'observation de l'insertion professionnelle au CEREQ. L'enquête Génération 92 a amorcée ce nouveau dispositif, qui rend possible des exploitations correspondant à de fortes attentes des utilisateurs (comparaison d'indicateurs d'insertion standard selon le diplôme, le domaine de formation ; entrée des débutants dans les différentes catégories sociales ou familles de professions ; entrée des débutants dans les secteurs d'activité).

Depuis l'automne 1999, le CEREQ a travaillé à la mise en cohérence de l'ensemble de son système d'enquêtes sur l'insertion professionnelle, en tenant compte de l'apport de l'enquête "génération 92". Le souci de produire périodiquement des résultats comparables a conduit à la **réalisation régulière d'enquêtes de type "génération"**.

On peut distinguer deux finalités principales pour ces enquêtes :

- **produire des données standards**, dans un délai relativement court après l'interrogation, et comparables d'une enquête à l'autre, dans une perspective **d'aide à la décision**. Les indicateurs utilisés sont des indicateurs d'état (taux d'emploi, taux de chômage, PCS....) et de parcours mis au point au cours de l'exploitation de "génération 92".
- **contribuer à la compréhension des processus d'insertion** en mettant l'accent sur une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur 5 à 7 ans après la sortie du système éducatif. Une hypothèse envisageable, qui placerait la France dans une logique voisine de celle de certains de ses partenaires européens, pourrait même être de prévoir une troisième interrogation partielle à 9 ans, permettant d'aller vers du longitudinal long.

Par rapport au précédent dispositif d'enquête, les enquêtes "génération" intégreront les préoccupations particulières touchant à la mesure statistique de l'impact des politiques d'emploi, jusque-là traitées dans le cadre d'enquêtes spécifiques (panels jeunes).

Les enquêtes génération s'enchaînent au rythme d'une génération nouvelle de sortants tous les 3 ans :

- **une enquête génération pleine** (40 000 questionnaires environ), en deux étapes :
  - . une première interrogation à trois ans après la sortie du système éducatif, principalement tournée vers la production d'indicateurs et des usages institutionnels ;
  - . deux ré-interrogations à 5 et à 7 ans plus centrées sur les usages analytiques (notamment sur la question des parcours, des mobilités sur moyen terme) et permettant entre autre d'approfondir certains constats de la première étape (par exemple sur les insertions les plus problématiques).
- **une enquête "mini-génération"** reproduisant sur une taille plus réduite (10 000 questionnaires environ) l'interrogation à trois ans de la génération pleine.

On va donc vers l'enchaînement suivant : génération 98 (avec plusieurs interrogations) ; mini-génération 2001, génération 2004 (avec plusieurs interrogations), mini-génération 2007, ...

Ce dispositif doit permettre aussi de répondre à des demandes d'extensions nationales ou régionales portant sur les jeunes issus de certains niveaux formation, de certaines spécialités de formation ou sur des jeunes ayant bénéficié de certaines mesures pour la formation. Les échantillons peuvent donc être élargis en conséquence, plutôt sur les « mini-génération » pour des raisons techniques.

## **2. Travaux nouveaux ou rénovés**

### ***Ré-interrogation de la Génération 1998 :***

Une deuxième interrogation de la génération 1998 (cinq ans après leur sortie de formation initiale) a lieu au premier semestre 2003. Elle est principalement centrée sur le prolongement du questionnaire sur le parcours professionnel mais avec une analyse plus poussée sur trois thèmes : l'intégration en entreprise (intensité et forme des liens à l'entreprise et à l'emploi des jeunes), la mobilité intra-entreprise, les processus d' « exclusion de l'emploi ».

L'exploitation de cette nouvelle interrogation aura lieu en 2003-2004.

### ***Interrogation de la Génération 2001 :***

Une première interrogation de l'enquête "génération pleine" auprès des sortants de formation initiale en 1998 avait été achevée en 2001. Le bilan de cette enquête a révélé que la constitution des bases de sondage (par agrégation de diverses sources) est une opération de longue haleine. Par ailleurs, le comité du label a recommandé au Céreq de "fidéliser" un échantillon des jeunes interrogés.

En vue de l'interrogation en 2004 de la "génération 2001", il a donc été décidé :

- de lancer la constitution de la base de sondage dès 2002
- de lancer une première interrogation postale pour un échantillon restreint d'environ 20 000 jeunes à interroger dès que la base sera constituée, en 2003. Cette interrogation très légère aurait pour objectif principal d'identifier les jeunes réellement sortis de formation initiale en 2001 et de tenter de les "fidéliser".

Un échantillon d'individus de la « génération 2001 » sera donc interrogé au printemps 2004 avec un questionnaire presque identique à celui utilisé en 2001 pour la « génération 1998 ». L'objectif principal est de « rafraîchir » les divers indicateurs d'insertion à trois ans, compte tenu du changement de conjoncture. Un programme d'extensions (régionales et nationales) sera fixé fin 2003.

## **3. Opérations répétitives**

Néant

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Sans objet

## **5. Aspects particuliers du programme**

### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

Pour répondre à la logique de décentralisation et de déconcentration de la formation professionnelle, la production d'indicateurs régionaux de base est prévue à partir de l'interrogation à trois ans de chaque "génération pleine". Une première publication de ces indicateurs d'insertion (par grand niveau de formation) a été effectuée en 2002 à partir de Génération 1998. Mais pour Génération 2001, l'échantillon est trop léger pour permettre des telles estimations. En revanche, l'enquête Génération 2001 pourra accueillir des demandes d'extension régionales plus ou moins ciblées sur un niveau de formation.

### **5.2 Aspects européens**

Néant

## 6. Liste des publications

### Ouvrages :

- “ Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98 “ . Céreq, 2002
- “ De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la Génération 98 “ , J-F. Giret, S. Moullet, G. Thomas. Céreq, Décembre 2002.
- “ Quand les jeunes entrent dans l'emploi “ coordonné par M. Arliot et H. Eckert, La Dispute 2002

### **Bref - Lettre mensuelle d'information sur les travaux du CEREQ :**

- “Géographie de l'insertion – Plus de difficultés dans les régions du Nord et du Sud”. D. Martinelli, *BREF CEREQ* n° 186, mai 2002.
- “Génération 98 – A qui a profité l'embellie économique ? ». D. Epiphane, JF Giret, P. Hallier, A. Lopez, JC. Sigot, *BREF CEREQ* n° 181, décembre 2001.
- “Génération 92 – Profil, parcours et emplois en 1997”. D. Martinelli, G. Simon, P. Werquin, *BREF CEREQ* n° 149, janvier 1999.

### **Tableaux statistiques sur le site web du Céreq :**

Génération 98 – indicateurs standard d'insertion par diplôme – décembre 2002.



## Centre d'études de l'emploi - CEE

### 1. Introduction

Le CEE participe à l'élaboration de sources statistiques par la co-production avec les services spécialisés, mais aussi par ses capacités d'expertise qui conduisent souvent ses chercheurs à réaliser des post-enquêtes ou retours sur le terrain suite à une enquête statistique, ou à participer à des groupes de pilotage d'enquêtes. Ce sont les actions conduites à ces titres en 2004 qui sont rapportées dans les différentes rubriques, suivies d'un signalement des principales sources utilisées dans le cadre des travaux de recherche.

### 2. Travaux nouveaux ou rénovés

Participation à l'élaboration de sources statistiques :

En ce qui concerne l'enquête « **Changements organisationnels et Informatisation** » (**COI**), le renouvellement de l'enquête a été repoussé à 2006. Le CEE y interviendra à nouveau comme co-producteur.

On note encore la post-enquête à l'enquête 2003 de la DREES sur « **Conditions et organisation du travail dans les établissements de santé** », dont un objectif est d'étudier les éventuelles distorsions entre le sens des questions pour le statisticien et l'enquêté.

Au titre d'utilisateur :

Les travaux de recherche portant sur la base appariée de données autour de **COI** se poursuivent dans un groupe de travail. Ils donneront lieu à une journée d'études fin 2003 et à une publication en 2004.

**L'enquête annuelle sur l'emploi** de l'INSEE constituera l'outil d'une dizaine de recherches du CEE. On note l'utilisation des **DADS** dans le cadre d'une convention avec la région Île-de-France. Les traitements portent sur l'emploi dans les coopératives, associations mutualistes et fondations, et sont réalisés dans les locaux de la Direction Régionale de l'INSEE. Les **DADS** (établissements et salariés) doivent être utilisées dans une autre recherche (emplois et métiers des salariés de quelques secteurs de l'économie sociale et solidaire), sur convention avec la DARES et la DIES.

Des fichiers de données longitudinales (**fichier historique des demandeurs d'emploi** de l'ANPE et DARES, **panel des sortants du RMI** de l'INSEE et fichier national des allocataires (**FNA**) de l'UNEDIC, seront exploités dans des travaux sur les effets des incitations financières et transferts sociaux, ainsi que sur les transitions sur le marché du travail (avec une attention particulière à l'activité réduite et aux effets de la formation initiale).

### 3. Opérations répétitives

Néant.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

## **5. Aspects particuliers du programme**

### **5.1 - Aspects régionaux et locaux**

Les traitements de différents fichiers administratifs dans le cadre des travaux d'évaluation des politiques publiques (notamment les fichiers du CNASEA et de l'ANPE sur les contrats aidés) et les travaux menés sur les données communales du recensement notamment dans le cadre du groupe d'expertise sur le découpage en zones d'emploi, ont permis d'accumuler les valeurs de nombreux indicateurs originaux au niveau local, qui seront rassemblés dans une base de données locales cohérentes.

### **5.2 - Aspects « environnement »**

Sans objet.

### **5.3 - Aspects européens**

Le CEE participera au groupe de pilotage d'une enquête européenne entreprises sur le temps de travail de la Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de vie et de Travail (Dublin). Il intervient aussi sur le projet « Statistiques européennes sur l'organisation du travail ».

Au titre d'utilisateur, les fichiers individuels du panel européen des ménages, ainsi que les Labour Force Cost Surveys et la base SESPRO d'EUROSTAT seront utilisés pour des travaux liés à divers appel d'offres européens, notamment le repérage de la structure des flux de revenus individuels dans huit pays européen.



## Agence nationale pour l'emploi - ANPE Direction des études et statistiques

### 1. Introduction

Né en 1998, l'Observatoire de l'ANPE a pour objectif de mettre à profit le capital d'information sur le marché du travail, extrêmement riche, dont l'Agence dispose « naturellement » de par son rôle de médiateur. En analysant et en diffusant cette information, la Direction des Etudes et Statistiques entend tirer des enseignements utiles au réseau de l'ANPE comme à ses partenaires institutionnels.

L'Observatoire propose trois types de produits :

1. - des publications sous formes de « Cahiers » ou d' « Essentiels », mises à disposition du public
2. - un outil de veille documentaire sur le marché de l'emploi, à usage principalement interne
3. - un colloque bisannuel intitulé « Les Entretiens de l'Emploi », dont la troisième édition a lieu en mars 2003 et porte sur le thème : Transitions et Trajectoires, Temps et Enjeux de la mobilité professionnelle.

Le travail d'études et de publication statistique diffusé dans les publications de l'Observatoire porte sur 3 champs de préoccupations :

- 1 - l'activité et l'emploi : l'évolution et les modalités de l'offre de travail ;
- 2 - le marché du travail et les marchés du travail par métier : équilibres, déséquilibres et intermédiation ;
- 3 - la connaissance des publics : les demandeurs et leurs trajectoires.

Sur tous ces champs, le programme de travail pluriannuel de l'Observatoire poursuit deux objectifs :

- le développement d'une production d'études et de statistiques récurrentes fondée sur des enquêtes périodiques ou sur des exploitations statistiques des bases de données de l'Agence ;
- l'approfondissement chaque année d'un ou deux thèmes particuliers donnant lieu à des productions exceptionnelles de données ou d'études.

#### I.1 – Statistiques et enquêtes récurrentes.

En 2004 la production d'information statistique récurrente devrait comprendre principalement :

- pour mémoire : la publication sous double timbre DARES-ANPE des statistiques mensuelles du marché du travail dans la Série Premières Informations de la DARES ;
- la poursuite de la publication sous double timbre DARES-ANPE de statistiques trimestrielles sur les tensions sur le marché du travail (dans la série Premières Synthèses) ;
- la publication trimestrielle de données d'enquête sur la reprise d'emploi des demandeurs sortis. Issues d'une enquête co-produite par l'UNEDIC, la DARES et l'ANPE chaque trimestre depuis juin 2001, ces données viennent compléter la statistique du marché du travail. Car chaque mois, la publication des flux sortants du chômage par motif laisse apparaître l'imprécision de l'information statistique construite sur les seules bases administratives : plus de la moitié des sorties sont sans motif défini (demandeurs absents au contrôle). L'enquête fournit des estimations trimestrielles des véritables motifs de sortie et ce, de façon à éclairer plus précisément la question centrale de la reprise d'emploi tant quantitativement que qualitativement (type de contrat, type d'emploi...).
- la réalisation de la huitième vague d'une enquête annuelle sur les anticipations des entreprises en matière d'activité et d'embauche (réalisée en fin d'année n pour l'année n+1) ;

- pour la cinquième fois, une étude annuelle intitulée “ Les métiers qui bougent ”. Cette publication analyse des indicateurs d'évolution des familles professionnelles, construits sur la base du fichier historique des demandeurs d'emploi et permettant d'apprécier l'évolution des marchés du travail par métier en termes de fluidité, de rotation, d'insertion ou de précarité ;
- le développement de “ portraits statistiques ” par catégories de publics de demandeurs d'emploi. Les premières publications ont porté sur le chômage des femmes, le chômage des personnes handicapées, les jeunes, les bénéficiaires du RMI. Ces publications seront actualisées et d'autres publics seront étudiés : les chômeurs de longue durée, les chômeurs de plus de 50 ans, les cadres.

## **I.2 – Etudes ponctuelles**

Programme non défini.

## **2. Travaux nouveaux ou rénovés**

Programme non défini.

## **3. Opérations répétitives**

Les productions statistiques récurrentes seront poursuivies (cf. partie I). Sauf mention contraire, elles sont annuelles :

- statistiques mensuelles du marché du travail (DARES/ANPE);
- indicateurs trimestriels sur les tensions sur le marché du travail (DARES/ANPE);
- Enquête anticipations des entreprises ;
- Métiers qui bougent ;
- Portraits statistiques des demandeurs d'emploi :
  - femmes,
  - chômeurs de longue durée,
  - Rmistes,
  - Personnes handicapées,
  - Chômeurs de plus de 50 ans.
- Enquête trimestrielle sur les sorties du chômage.

## **4. Allégement de la charge statistique des entreprises**

Sans objet.

## **5. Aspects particuliers du programme**

### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

Pas d'évolution.

### **5.2 Aspects « environnement »**

Sans objet.

### 5.3 Aspects européens

Pas de programme établi.

## 6. Liste des publications

### L'OBSERVATOIRE DE L'ANPE

<i>Intitulé</i>	<i>Sortie</i>	<i>Série</i>	<i>Thème</i>
Les anticipations des entreprises – Enquête novembre 2001	Février 02	<i>Les Essentiels</i>	Emploi & Activité
Les métiers qui bougent	Juin 02	<i>Les Essentiels</i>	Publics
Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI - portrait statistique	Juin 02	<i>Les Essentiels</i>	Publics
Chômage et territoire : cartographie 2001	Juillet 02	<i>Les Cahiers</i>	Emploi & Activité
Dossier documentaire : La précarité de l'emploi	Novembre 02	<i>Les Cahiers</i>	Dossier Doc.
Les anticipations des entreprises – Enquête novembre 2002	Février 03	<i>Les Essentiels</i>	Emploi & Activité
Le chômage des jeunes : portrait statistique	Février 2003	<i>Les Essentiels</i>	Publics
Les Actes des Troisièmes Entretiens de l'Emploi : transitions et trajectoires, temps et enjeux de la mobilité professionnelle	Juin 2003	<i>Les Cahiers</i>	Actes
Le chômage des femmes : portrait statistique	Mai 2003	<i>Les Essentiels</i>	Publics
Le chômage des plus de 50 ans : portrait statistique	2003	<i>Les Essentiels</i>	Publics
Le chômage de longue durée : portrait statistique	2003	<i>Les Essentiels</i>	Publics
Le chômage des cadres : portrait statistique	2003	<i>Les Essentiels</i>	Publics

### PUBLICATIONS SOUS DOUBLE-TIMBRE DARES-ANPE

<i>Intitulé</i>	<i>Série</i>
Le marché du travail (mensuel)	<i>Premières Informations</i>
Les tensions du marché du travail (trimestriel)	<i>Premières Informations</i>



## **Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) Observatoire de l'emploi territorial**

### **1. Exposé de synthèse**

L'action du Centre National de la Fonction Publique Territoriale « Cnfpt » se situant sur le champ du recrutement, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'établissement a développé, depuis 1991, l'observation et l'anticipation sur les emplois et les métiers territoriaux.

Par ailleurs, conformément à l'article 11 de la loi du 26 janvier 1984, les capacités d'observation, d'analyse et de prospective du CNFPT contribuent à donner au Conseil Supérieur de la FPT les moyens de son action.

L'observatoire de la fonction publique territoriale met en œuvre le programme des études nationales décidé par les instances délibérantes du Cnfpt : conseil national d'orientation et conseil d'administration.

Ce programme des études se développe selon trois axes :

- observation statistique de l'emploi territorial,
- prospective des métiers territoriaux,
- veille sur le développement des ressources humaines des collectivités territoriales.

### **2. Travaux nouveaux**

- Etude statistique sur les mobilités des fonctionnaires territoriaux.
- Etude statistique sur la catégorie C<sup>-</sup> des collectivités territoriales.

### **3. Opérations répétitives**

#### *L'enquête de conjoncture sur l'emploi territorial n°8*

Cette enquête retrace, tous les ans et avec un délai de fabrication de trois mois, la situation et les grandes tendances de l'emploi territorial. Elle se fonde sur les réponses téléphoniques d'un panel de collectivités représentatives au niveau régional et sectoriel de l'emploi territorial.

*Les Chiffres clés 2002* sur les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale relevant de la compétence du CNFPT pour les concours et la mobilité : ils présentent, chaque année, sous forme de fiches, pour les cadres d'emplois relevant de la compétence du CNFPT pour les concours et la mobilité, des indicateurs chiffrés sur les effectifs, les concours, les vacances et offres d'emplois.

#### *Synthèse des bilans sociaux 2001*

Réalisée à la demande du conseil supérieur de la fpt et en partenariat avec la DGCL.

### **4. Allègement de la charge statistique des collectivités territoriales**

Dématérialisation de la collecte d'informations

## 5. Aspects particuliers du programme

### 5.1 Aspects régionaux et locaux

Les résultats des enquêtes et synthèses statistiques sont systématiquement déclinés par région administrative, par délégation régionale « CNFPT » et éventuellement par département et mis à la disposition de l'échelon géographique régional.

### 5.2 Aspects « Environnement »

Rien à signaler

### 5.3 Aspects européens

Rien à signaler

## 6. Liste des publications

### Déjà parues

*Tableau de bord 1999* – février 2000

*Note de conjoncture n°5* – juin 2000

*La filière technique* : étude sectorielle – juin 2000

*Pyramides des âges des cadres d'emplois* : Perspectives d'évolution – premiers résultats – septembre 2000

*Repères statistiques* : Evolution des effectifs de la territoriale d'ici à 2020 – octobre 2000

*Fonction publique territoriale* : Perspectives démographiques – résultats régionaux – septembre 2001

*Repères statistiques* : Les emplois jeunes – avril 2001

*Chiffres clés 2000* – octobre 2001

*Note de conjoncture n°6* – mars 2002

*Fonction publique territoriale* : Perspectives démographiques – résultats par type de collectivité – septembre 2002

*Note de conjoncture n°7* – octobre 2002

*Eléments de synthèse des rapports aux CTP* sur l'état au 31/12/99 des collectivités territoriales – décembre 2002

*Les non-titulaires et les emplois aidés des collectivités et établissements territoriaux de la Réunion* – janvier 2003

*Les services de police municipale*, état des lieux au 1/1/2002 – février 2003.

### A paraître

*Les non titulaires territoriaux*, état des lieux socioprofessionnel et perspectives démographiques– juin 2003

*Note de conjoncture n°8* – octobre 2003

Extraits d'avant-projets de programmes statistiques 2004  
présentés à d'autres formations du CNIS

(Pour information)

	page
<b>Formation Agriculture</b> .....	45
<b>Formation Commerce, services</b> .....	46
<b>Formation Démographie, conditions de vie</b> .....	47
<b>Formation Éducation, formation</b> .....	49
<b>Formation Environnement</b> .....	51
<b>Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie</b> .....	52
<b>Formation Santé, protection sociale</b> .....	53
<b>Formation Statistiques régionales et locales</b> .....	59
<b>Formation Transports, tourisme</b> .....	60





## Formation Agriculture

### **INSEE - Direction des statistiques d'entreprises Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture**

Au niveau des études, l'axe principal de travail concerne l'exploitation des fichiers fiscaux, si possible appariés avec des sources spécifiquement agricoles, afin d'étudier les revenus et plus généralement les variables financières :

- Source fiscale « ménages » (IR)
  - La prochaine opération d'appariement entre le RICA et les fichiers fiscaux de l'impôt sur les revenus (IR) aura lieu sur l'année 2003, après 1991 et 1997 (encore exploité aujourd'hui). En 2004, les fichiers fiscaux ne seront pas encore disponibles mais il faudra poursuivre la préparation de cette opération
- Source fiscale des bénéficiaires réels agricole (BRA)
  - L'année 2003 devrait voir la poursuite de l'exploitation de l'appariement avec le recensement agricole (RA 2000).

### **Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) Direction des statistiques et des études économiques et financières**

Les travaux du département Statistiques de la CCMSA se distinguent par branche de législation et support statistique, parmi lesquels :

- **SISAL** (Système d'information des salariés agricoles)  
Principales variables : employeurs, effectifs cotisants, entreprises, établissements, activités, salariés, contrats de travail, déclarations de main d'œuvre, cotisations et contributions sociales.
- **SIMPAT** (Système d'information de la prévention des accidents du travail des salariés)  
Principales variables : organisme, employeur, victime, accident, rente.

#### **Travaux nouveaux :**

La MSA a été sollicitée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour une demande de partenariat dans le cadre du suivi annuel et conjoncturel de l'emploi. Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 qui autorise l'INSEE à exploiter à des fins statistiques les données administratives. Les données individuelles et anonymisées sont composées d'un descriptif des contrats de travail. La périodicité du flux d'information est trimestrielle.

De la même façon, la MSA a été sollicitée par l'ACOSS pour la réalisation de travaux communs sur l'emploi.

## Formation Commerce, services

### **Premier ministre - Direction du développement des médias (DDM) Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias**

#### **Travaux nouveaux :**

- Traitement des DADS concernant les journalistes.

### **Secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services**

Le rôle statistique de la sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services (SDACAS) concerne les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (moins de 20 salariés) et également les PME.

Sont utilisés pour la connaissance de l'emploi les fichiers DADS, Unédic, l'enquête Emploi. Il est envisagé de mener des travaux sur les bassins d'emploi, d'étudier l'évolution du parc des équipements commerciaux et de l'emploi dans le commerce et les services.

#### **Opérations répétitives :**

- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'Unédic
- Exploitation de l'enquête « Emploi » et du Recensement de la Population
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

## Formation Démographie, conditions de vie

### **INSEE - Direction des statistiques démographiques et sociales Département de la démographie - Recensements de la population**

Pour le premier cycle du nouveau recensement, de 2004 à 2008, le contenu des bulletins a fait l'objet d'une large consultation des utilisateurs sous l'égide du Conseil national de l'information statistique, sous forme d'un groupe de travail du CNIS.

Le recensement comporte des informations sur le sexe, l'âge, le statut matrimonial, le département ou le pays de naissance, la nationalité, la résidence au précédent recensement, **le statut actif ou non, la profession, l'activité économique, le lieu de travail.**

### **Ministère de la culture et de la communication Département des études et de la prospective (DEP)**

Le programme 2004, comme ceux des années précédentes donne la priorité aux travaux liés à des enjeux de politique culturelle : **emploi culturel**, publics de la culture, enseignement et éducation artistiques, financement de la culture.

#### **Travaux nouveaux :**

- Le programme de connaissance des professions artistiques et culturelles qui a étudié successivement les professions de comédien, de musicien, de danseur et de plasticien sera complété par des approches transversales. Il est prévu en particulier une analyse de l'évolution démographiques des professions culturelles et une étude de la place des femmes dans ces professions

#### **Opérations répétitives :**

- Etablissement de statistiques annuelles sur l'emploi culturel : exploitation du recensement de la population, de l'enquête sur l'emploi de l'Insee, du fichier des demandes d'emplois de l'ANPE, du fichier des intermittents du spectacle de la Caisse des congés spectacles, et développement d'une exploitation des DADS.
- Reconstitution des exploitations annuelles de données administratives et professionnelles qui alimentent la base de données de statistiques culturelles (BDSC).

### **Institut national d'études démographiques (INED)**

Le **projet d'enquête Familles et Employeurs (PEFE)** est celui d'une double enquête nationale qui a pour objectif de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes, en confrontant les points de vue des personnes et ceux des employeurs à l'aide de questionnaires coordonnés. (*voir fiche descriptive en fin de document*)

Le **projet Génération et genre (GGS)** est une enquête internationale centrée sur la dynamique de la construction de la famille. L'approche a été élargie à plusieurs thèmes et notamment aux relations entre générations et aux relations de genre - d'où, d'ailleurs, le nom de l'enquête -. Deux autres dimensions susceptibles de jouer un rôle déterminant dans les comportements démographiques sont par ailleurs prises en compte dans le questionnement : la dimension subjective (normes, attitudes et valeurs) et la dimension économique (**revenus**).

**Ministère des sports**  
**Direction du personnel et de l'administration**  
**Mission Bases de données et informations statistiques**

La mission « bases de données et informations statistiques » a un rôle traditionnel de service statistique ministériel dans le champ « jeunesse et sports ». Sur le champ « statistique, études et évaluation », d'autres structures internes au ministère des sports interviennent, dont l'Observatoire national des métiers et de l'animation du sport (ONMAS) créé en mars 2002 auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la jeunesse et des sports, qui a pour mission « de conduire des enquêtes qualitatives et quantitatives en matière d'emploi et de formation dans le domaine des métiers de l'animation et du sport ».

**Opérations répétitives :**

Les emplois jeunes du champ « Jeunesse et sports » : une exploitation d'un extrait du fichier CNASEA/ DARES transmis trimestriellement par la DARES permet de repérer les catégories d'employeurs, la nature des contrats et le profil des bénéficiaires dans le champ « jeunesse et sports » tel qu'il a été défini par l'instance d'évaluation.

## Formation Éducation, formation

### Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche Direction de l'évaluation et de la prospective Sous-direction des études statistiques (SDES)

#### Travaux nouveaux :

##### **- SIFA (Nouveau système d'information sur la formation des apprentis) :**

L'enquête sur support papier (dite enquête n° 51) demandait à chaque Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de remplir des tableaux détaillés sur les effectifs d'apprentis selon les formations suivies, le sexe, l'origine scolaire, etc ... Le nouveau système consiste pour les CFA à transmettre des fichiers individuels permettant de faire à la demande tous les croisements de critères possibles, et également de repérer les doubles entre fichiers d'élèves et fichiers d'apprentis.

Les négociations avec chacune des Régions (qui ont la responsabilité de l'apprentissage) et la mise en place technique dans chaque CFA ne peuvent progresser que lentement. On estime que 60 % de 1 200 CFA enverront des fichiers d'apprentis au 31 décembre 2004.

##### **- Enquête rénovée sur l'insertion professionnelle des élèves du secondaire et des apprentis**

Cette enquête a été exécutée sur le terrain pour la première fois dans sa nouvelle formule en février 2003. Des restrictions de crédits ont gêné les opérations de relances faites par les rectorats, qui devaient permettre d'améliorer les taux de réponse. L'enquête de 2004 est donc envisagée comme une année de stabilisation de la nouvelle organisation de l'enquête, et capitalisation des avantages qu'elle devrait procurer.

#### Opérations répétitives :

##### Thème 1 : effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants

##### **Collectes par questionnaire**

- 10 Les effectifs d'apprentis (enquête rapide)
- 51 Les effectifs dans les centres de formation d'apprentis (CFA) (enquête détaillée) (*pour les CFA ne fournissant pas de fichier informatique*)

##### Thème 2 : personnels enseignants et non-enseignants

##### **Remontées de fichiers et collectes informatisées**

- 65 Le personnel rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale (fichiers de paye)
- 29 Les mouvements des corps d'instituteurs et professeurs des écoles : constat et prévisions
- 22 Le service des enseignants dans les établissements publics du 2<sup>nd</sup> degré
- 64 Les absences non remplacées
- 31 Les maîtres auxiliaires, les professeurs contractuels, les personnels vacataires, ...

##### **Collectes par questionnaire**

- 7 Les postes et personnels relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire (AIS)
- 30 Panel de chefs d'établissements du 2<sup>nd</sup> degré

##### Thème 4 : aspects financiers, moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche

##### **Collectes par questionnaire**

- 8 Recensement des subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale

**Thème 7 : insertion, liaison formation-emploi****Remontées de fichiers et collectes informatisées**

73 Suivi statistique sur les emplois-jeunes

**Collecte par questionnaire**

57 Suivi des élèves du panel 95 quittant le système éducatif

74 L'insertion professionnelle des jeunes sortis des lycées

75 L'insertion professionnelle des jeunes sortis d'apprentissage

**Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales  
Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER****Opérations répétitives :****- Enquête annuelle sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et des apprentis sortis de l'enseignement agricole :**

Enquête statistique obligatoire auprès des ménages. Les enquêtés sont sortant d'environ 1 000 établissements et centres de formation d'apprenti (les établissements et centres existant sont exhaustivement concernés). Sont enquêtés en alternance les élèves et apprentis ayant préparé un BTA ou un CAPA, et les élèves et apprentis ayant préparé un BEPA ou un BTSA (deuxième année).

**Centre d'études et de recherches sur les qualifications - CEREQ  
Département Production et usage de la formation continue (DFC)**

Le DFC n'envisage pas de lancement de nouvelles enquêtes statistiques pour 2004, sauf une exploitation des informations relatives aux effets du congé individuel de formation à la demande du COPACIF. Il poursuivra l'exploitation des enquêtes réalisées précédemment et reconduira les enquêtes sur les déclarations des dépenses de formation continue des entreprises (24-83).

## Formation Environnement

### **Institut français de l'environnement (IFEN)**

Du côté de l'emploi, des formations et des métiers, l'observatoire ORME devrait reprendre les travaux interrompus en 2000 sur l'adéquation des formations à l'environnement et leurs débouchés. Pour ce faire, une réactualisation de l'inventaire de ces formations sera une priorité. L'évaluation du programme « emplois-jeunes » réalisée par région depuis 2003 à la demande du MEDD sera publiée en 2004.

## Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

### **Ministère de la défense**

#### **Observatoire économique de la défense (OED)**

##### **Le système d'information sur les agents de la Défense :**

Dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics coordonné par l'Insee, l'OED est amené à élaborer annuellement un recensement exhaustif des agents civils et militaires du ministère de la Défense à partir des fichiers individuels de paye, et à saisir ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc..). Ces données, collectées au niveau le plus fin, font l'objet d'exploitations systématiques et d'une diffusion partielle pour les données agrégées vers les services fournisseurs. Celles-ci sont largement reprises dans l'*Annuaire statistique de la Défense*.

Par ailleurs, plusieurs problématiques concernant la population des militaires donneront lieu à des études spécifiques. Deux sujets en particulier pourraient faire l'objet d'un éclairage :

- Dans le cadre d'une étude d'opportunité d'une politique d'aide à la mobilité, l'OED pourra compléter la base de données des agents de la Défense par des informations issues d'autres sources (telles que l'accession à la propriété des agents, donnée disponible dans les fichiers du RP99), et en étudier l'impact sur leur mobilité (parallèlement à d'autres variables comme la situation de famille, le nombre d'enfants ...).
- Dans le cadre général de la problématique des retraites et reconversions des militaires, la problématique de la situation des militaires après leur départ des armées a été posée, qui pourrait déboucher sur l'utilisation conjointe de la base de données de l'OED et des fichiers des caisses de retraite, afin d'établir des indicateurs statistiques sur ces questions.

### **Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales**

#### **Direction des affaires financières - Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)**

##### **Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires**

L'exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) devra être réalisée pour la première fois en 2003. Elle permettra de localiser l'emploi salarié à l'échelon régional et infrarégional quelle que soit la taille des établissements concernés. Cette exploitation sera renouvelée en 2004.

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers BIC et des données sur l'emploi dans les établissements issues des DADS (déclarations annuelles de données sociales) permet désormais aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

### **Ministère délégué à l'industrie**

#### **Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes**

##### **Service des études et des statistiques industrielles (SESSI)**

L'accès aux fichiers des DADS et des sources fiscales permettra un développement notable, en 2003 et surtout en 2004, des analyses et des études, notamment sur **la qualification des emplois**, sans alourdir la charge statistique des entreprises.



## Formation Santé, protection sociale

### **Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS) Direction des statistiques et des études (DSE)**

L'année 2002 a été marquée par la mise en place d'un observatoire de l'activité des professionnels de santé à partir de la version d'ERASME V0 du système d'informations de la CNAMTS.

De premières exploitations de cet observatoire ont été réalisées au cours de l'année 2002. Après le suivi et l'analyse sur près de trois ans de l'activité quotidienne des infirmières, des masseurs kinésithérapeutes et des médecins généralistes libéraux, d'autres professions de santé, notamment celles de médecins spécialistes sont progressivement étudiées en 2003 et 2004, afin de couvrir l'ensemble du champ libéral, et de comprendre les déterminants de l'évolution de cette activité.

### **Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) Direction de l'actuariat statistique**

Pour répondre aux demandes d'expertise sur les retraites et la réforme des retraites en provenance du Conseil d'Administration, des autorités de tutelle, du COR et autres organismes, la CNAV développe, actualise et améliore ses outils de projection à moyen et long termes : (modèle classique de projections des charges, modèle CALEPSI sur l'évolution de la pension moyenne suivant les modalités d'indexation des pensions, modèle flux-stock, modèle de microsimulation). De nouvelles projections devraient être élaborées en tendanciels et en variantes à partir de données nouvelles du système d'information : échantillon des référentiels nationaux au 31.12.2001 et échantillon du SNSP à la même date, projections INSEE à partir du recensement 1999 sur la population totale et nouvelles projections de population active détaillées, nouvelles hypothèses de comportement.

Des études sur les nouveaux retraités (fichiers flux comprenant les carrières) permettent de simuler l'impact d'autre formule de pensions. Les évaluations de mesures seront effectuées en flux et en projection. Les outils doivent permettre la mise en évidence et l'analyse des paramètres sur la retraite : taux de remplacement, rendement du régime, âge de prise de retraite, durées d'assurance, modalités d'indexation des pensions...

### **Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)**

#### **Bureau « Professions de santé » :**

##### Démographie actuelle des professionnels de santé

##### *- Harmonisation des données de démographie*

Les données de démographie médicale tirées du répertoire ADELI continueront à faire l'objet d'un redressement statistique annuel, conformément aux conclusions du rapport du CNIS sur l'« Harmonisation des données de démographie médicale » publié en septembre 2002. Tout en restant dans le cadre défini par le CNIS, la méthode de redressement sera affinée (passage à un redressement au niveau départemental et non régional, extension du redressement aux DOM...). En parallèle de ce redressement pourront être menées des « opérations qualités » sur des thèmes précis et en *collaboration avec les statisticiens régionaux*.

Les travaux d'harmonisation des données démographiques se poursuivront sur d'autres professions de santé (pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes...). Pour chaque profession étudiée, une comparaison des données des différentes sources disponibles sera effectuée (Adeli, enquête emploi, recensement, SNIR, SAE, SPE, caisses de retraite, Ordre...), et l'opportunité d'un redressement sera décidée en fonction des écarts constatés et des données de calage disponibles (*en continu*).

Les statistiques annuelles détaillées sur la démographie seront publiées au *1<sup>er</sup> trimestre de chaque année* pour les professions de santé hors médecins et au *dernier trimestre* pour les médecins.

Le suivi statistique du projet de refonte du répertoire Adeli sera assuré par le bureau.

*- Harmonisation des données diffusées et des travaux menés au niveau central et régional*

On sensibilisera les DRASS à l'intérêt de publier les mêmes chiffres dans les publications nationales et régionales. L'utilisation des CD-ROM contenant les bases redressées sous format SAS sera vivement encouragée.

Le bureau interviendra à titre d'expert dans des groupes de travail thématiques pour discuter des aspects méthodologiques des travaux d'analyse et de projection que prévoient de réaliser les statisticiens régionaux en DRASS.

*- Modèle de projection démographique pour les médecins*

Les hypothèses du modèle de projection démographique relatif aux médecins seront actualisées (taux de départ à la retraite, taux de mortalité, numerus clausus...) en vue de la réalisation d'une nouvelle projection (*1<sup>er</sup> semestre 2003*).

La méthodologie du modèle régional de projection démographique des médecins fera l'objet d'une publication (*2<sup>e</sup> trimestre 2003*).

Modèle de projection démographique pour les autres professions de santé

Des modèles nationaux de projections démographiques seront créés pour les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les pharmaciens, les dentistes, et par la suite, pour les sages-femmes. Les données de démographie, de scolarisation, d'utilisation du diplôme, et de cessation d'activité devront être au préalable examinées. Dans les publications, la présentation des résultats de chaque projection sera précédée d'une analyse de la démographie et de l'activité actuelles des professionnels concernés.

Le travail engagé en *collaboration avec la Direction du Développement et de la Programmation du Ministère* chargé de l'éducation sur les étudiants en médecine inscrits en diplômes d'études spécialisés (D.E.S.) et sur les D.E.S. délivrés sera poursuivi. La réconciliation de ces données avec les informations portant sur nombres de places ouverts à l'internat les années précédentes d'une part, et avec le nombre de médecins s'installant dans les années suivantes d'après ADELI d'autre part, devrait permettre d'avoir une estimation de la répartition par discipline des médecins allant s'installer quelques années plus tard (dont il pourrait être tenu compte dans le modèle de projection) (*1<sup>er</sup> trimestre 2003*).

Enquête sur les déterminants de la pratique médicale des médecins généralistes

L'enquête porte sur environ 60 séances de 1 000 médecins. Elle contient des informations sur le médecin, sur le patient (catégorie sociale, assurance, affections de longue durée, patient nouveau dans la clientèle...), sur la séance (lieu, durée, caractère d'urgence, nature du recours, personnes accompagnant le patient) et ce à quoi elle a abouti (diagnostic, actes effectués, prescriptions de médicament). L'exploitation de cette enquête permettra de dégager des typologies de pratiques médicales selon la pathologie, les caractéristiques des patients et des médecins. La "pratique médicale" sera décrite sous différents angles : lieu de la consultation, nature du recours, caractère d'urgence de ce dernier, contenu de la séance (éventuels actes techniques associés à la consultation, discussions sur la vie personnelle du patient...), temps accordé au patient, et issue de la séance (prescriptions). (*plusieurs Études et Résultats entre le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2003*).

### Enquête sur l'organisation du travail dans les établissements de santé

L'enquête porte sur les conditions et l'environnement de travail des personnes travaillant dans les établissements de santé, et notamment sur les horaires, les efforts physiques et les contraintes auxquels elles sont soumises, sur l'organisation concrète de leur travail ainsi que sur leurs contacts avec le public. Le questionnaire d'enquête, mis au point courant 2002 en lien avec des partenaires sociaux, des chercheurs spécialistes de l'analyse des conditions de travail et des représentants des professionnels, a été revu à la marge pour tenir compte des enseignements du test qui a eu lieu début octobre 2002. La collecte de l'enquête auprès de 5 000 personnes se déroulera au début de l'année 2003.

Une première publication de cadrage pourrait présenter un panorama des conditions de travail dans les établissements de santé (sans aborder l'organisation du temps de travail), en précisant les professions ou les types d'établissements les plus concernés par des conditions de travail dégradées. Une deuxième étude pourrait porter sur les opinions des personnels sur la réduction du temps de travail. Enfin, des études plus détaillées – s'appuyant éventuellement également sur les résultats de post-enquêtes (thèmes envisagés : le lien entre travail prescrit et autonomie, l'impact de l'accréditation ou des processus qualité sur les conditions de travail, la charge mentale ou généralement la souffrance au travail, les relations de travail, le rôle de l'informatique) – pourraient s'intéresser à l'organisation du temps de travail (travail de nuit, astreintes, gardes...), au lien entre travail et charge mentale, au lien entre conditions de travail et indicateurs de performance des établissements... (3 ou 4 Études et résultats entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2003 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2003).

Un comité d'exploitation sera également mis en place autour de l'enquête, regroupant les partenaires ayant participé à sa définition (qui auront accès aux données sous réserve de signature d'une convention). Un CD-ROM et un document de travail présentant les principaux tableaux statistiques tirés de l'enquête seront également réalisés.

### Enquête annuelle sur la formation aux professions de santé

Non réalisée en 2002, l'enquête auprès des établissements de formation aux professions sanitaires et sociales sera reprise sous une forme enrichie pour la collecte prévue pour début 2003. La refonte de l'enquête s'appuie sur les résultats de consultations menées auprès de nos partenaires pour l'enquête (DGS, DHOS, DGAS, DRASS, Ministère de l'éducation), et prévoira notamment le recueil d'informations sur les origines sociales et géographique, et sur la situation l'année précédant l'entrée en formation. Dans la mesure du possible, le projet de questionnaire sera testé auprès d'un échantillon d'établissements de formation.

### Enquête sur l'insertion et l'entrée dans la vie active

Sous réserve d'acceptation par le CEREQ, les infirmiers diplômés en 1998 ayant été interrogés dans le cadre de l'enquête Génération 98 sur leur parcours entre 1998 et 2001 seront interrogés à nouveau en 2003 puis en 2005 par le CEREQ sur leur parcours au cours des quatre années suivantes. Cette réinterrogation devrait permettre d'observer les premiers départs du secteur hospitalier vers le libéral, ou les premiers choix de spécialisation en infirmier anesthésiste ou infirmier de bloc opératoire (ces deux spécialisations, comme l'installation en libéral, ne peuvent avoir lieu qu'après trois années d'expérience en hôpital) (*terrain en 2003 et 2005*).

Également sous réserve d'acceptation par le CEREQ, une nouvelle extension de l'enquête du CEREQ Génération 2001 portant sur les diplômés des écoles de formation aux professions de la santé ou du social sera financée. Le choix des professions à retenir reste à définir (*terrain en 2004*).

### Revenus des professionnels de santé

- *Revenus complets des médecins ayant une activité libérale*

La faisabilité d'un appariement entre les fichiers fiscaux des bénéficiaires non commerciaux et de l'impôt sur le revenu sera étudiée. Si cet appariement n'était pas techniquement possible (en raison par exemple de l'absence d'identifiant commun entre les deux fichiers), la possibilité de reconstituer des revenus complets à partir d'autres sources sera expertisée (4<sup>ème</sup> trimestre 2002-1<sup>er</sup> trimestre 2003).

## **Bureau « État de santé de la population » :**

### Santé et travail

Le bureau participera au comité de pilotage de l'enquête sur la santé et le milieu professionnel organisée par le centre d'études de l'emploi (CEE) et la DARES.

## Bureau « Lutte contre l'exclusion » :

### Échantillon d'allocataires de minima sociaux et enquête auprès des allocataires de minima sociaux

#### *- Échantillon national inter régimes d'allocataires de minima sociaux*

L'année 2002 a été marquée par la constitution d'un premier échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux. Ce premier échantillon comprend des informations relatives à la situation au 31 décembre 2001 des allocataires du revenu minimum d'insertion, de l'allocation d'adulte handicapé, de l'allocation de parent isolé et de l'allocation de solidarité spécifique. Ces données sont issues des fichiers de gestion de la Caisse nationale des allocations familiales, de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole et de l'Unédic. L'échantillon qui a été constitué de façon anonyme et aléatoire regroupe environ 86 000 allocataires. Parmi les thèmes d'études, le cumul des prestations, la situation des allocataires au regard des prestations familiales et de l'indemnisation du chômage seront traités en priorité en 2003 (ce dernier thème éventuellement en *collaboration avec la DARES*). Le deuxième échantillon (au 31.12.2002), qui sera constitué au deuxième trimestre 2003, permettra une première analyse des trajectoires des allocataires.

#### *- Enquête auprès des allocataires de minima sociaux*

La base de sondage de l'enquête est l'échantillon national inter régimes d'allocataires de minima sociaux. Ceci va permettre de rapprocher les résultats des deux opérations, d'autant plus que l'enquête a commencé début janvier 2003 et qu'elle comprend plusieurs questions faisant référence à la situation des allocataires en janvier 2002. L'enquête interroge un peu plus de 5 000 allocataires de minima sociaux : 2 000 pour le RMI, 1 000 pour chacun des trois autres minima sociaux. Le questionnaire a été élaboré par un comité de pilotage associant différents partenaires : l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la CNAF, la DARES, le CERC et la Caisse des Dépôts et consignations, qui ont co-financé l'enquête, la DGAS, ainsi que plusieurs universitaires. L'Observatoire finance en outre une extension de l'enquête pour la Région parisienne. L'enquête sera surtout axée sur l'insertion sociale et les conditions de vie des allocataires de minima sociaux. *Réalisation janvier 2003, premiers résultats 4<sup>ème</sup> trimestre 2003.*

#### *- Enquête qualitative complémentaire*

Une telle enquête est envisagée pour fin 2003 ou début 2004. Elle serait effectuée auprès d'une centaine d'allocataires interrogés lors de l'enquête quantitative sur un thème que les premières exploitations de cette enquête aideront à déterminer.

### Suivi du RMI

Outre les travaux habituels de suivi, le bureau contribuera, comme en 2002 à l'expertise des mesures d'adaptation du RMI, ainsi qu'à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

#### *- Suivi conjoncturel du RMI*

La sortie d'une publication conjoncturelle régulière sur le RMI et les autres minima sociaux reste tributaire de l'amélioration des statistiques existantes, en particulier de l'intéressement. Ce point sera examiné *en liaison avec la CNAF*, organismes producteur des statistiques de base. Dans l'intervalle, la publication du tableau de bord actuel sera poursuivie.

#### *- Base de données départementales et régionales sur les minima sociaux et l'aide sociale*

Une base de données départementales rassemblant des données sur l'aide sociale mais aussi des données démographiques et d'environnement économique (taux de chômage, potentiel fiscal, revenus, salaires, demandes d'emploi) a été constituée au sein de la Sous-Direction Solidarité depuis 3 ans à des fins d'étude. Le bureau se propose de reprendre la mise à jour de cette base de données *en liaison avec la BDSL et les services en charge des politiques sociales*. Cette base serait complétée par ailleurs des données départementales de la Banque de Données sur les Minima Sociaux qui n'est plus maintenue à jour. Des contacts seront pris avec une équipe de recherche (comme l'OEIL) pour étudier la possibilité d'exploiter ces données, *4<sup>ème</sup> trimestre 2003.*

#### *- Autres travaux (en liaison avec la DARES et le CEREQ)*

En 2002 une enquête qualitative en deux phases a été effectuée dans cinq départements par le cabinet d'études Acadie sur les Fonds d'aide aux jeunes et la Bourse d'accès à l'emploi. Cette étude a apporté des enseignements très intéressants sur l'organisation et les modes de distributions des FAJ et la mise en place de la BAE. Elle sera suivie en 2003 par une enquête quantitative auprès des publics accueillis dans les missions locales et les PAIO et plus particulièrement des jeunes bénéficiaires des FAJ et de la BAE. Cette enquête sera effectuée par la DARES, en liaison avec la DREES.

Le bureau participera par ailleurs (à voir avec la DARES) à l'évaluation du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

Enfin le bureau recherchera des *collaborations avec le CEREQ* en vue d'une exploitation des résultats de l'enquête Génération 98 et d'une participation à la préparation des futures enquêtes Génération pour une meilleure connaissance de l'insertion sociale des jeunes adultes.

## **Bureau « Politique de la vieillesse, du handicap et de la dépendance » :**

### Retraites

#### *- Échantillon inter-régimes de cotisants*

Un cahier des charges et des dessins de fichiers décrivant précisément les modalités de constitution et d'envoi des données seront diffusés à l'ensemble des partenaires en octobre 2002. La collecte de l'échantillon s'étalera de mars à octobre 2003. L'opération est nouvelle et nécessitera donc probablement un soutien technique important aux régimes. Les contrôles, apurements et calculs de pondération seront effectués à la fin de l'année 2003. Au début 2004, les informations brutes sur les droits acquis fin 2001 par les différentes générations devraient être disponibles. La phase d'études et de simulations préalable à l'analyse des futurs droits à la retraite et des âges probables de liquidation des droits pourra alors débuter.

Le bouclage du volet juridique de l'opération se poursuit et devrait s'achever fin 2002 avec le passage du décret en Conseil d'État.

Des documents méthodologiques regroupant les informations sur les diverses étapes de constitution de l'EIC seront élaborés en 2003 ; *en liaison avec le DMSI*, une documentation sous forme DDS sera mise en place. Par ailleurs, la rédaction d'articles visant à faire connaître le projet et à valoriser l'ensemble des informations, de nature diverse, engrangées pendant la phase de préparation, entamée en 2002, sera poursuivie en 2003.

Les informations brutes devraient être disponibles au début 2004. Dans un premier temps, elles donneront lieu à des études décrivant les droits acquis par les actifs des différentes générations, dans l'ensemble des régimes de retraite auxquels ils auront cotisé, et les modes d'acquisition de ces droits (périodes travaillées, périodes validées au titre du chômage, de la maladie...). Dans un second temps, des projections basées sur les informations individuelles permettront d'estimer les futurs droits à la retraite et les âges probables de liquidation.

Le pôle retraites du bureau continuera à suivre la mise en place du Répertoire national des retraites et des pensions (RNR).

### Dépendance

#### *- Remontées trimestrielles sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide ménagère*

Cette opération trimestrielle, destinée à suivre la montée en charge de l'APA, sera poursuivie. Le questionnaire fera, éventuellement, l'objet de quelques modifications en fin d'année 2003 si le bilan d'évaluation de l'APA au parlement prévu pour fin juin 2003 fait ressortir un tel besoin.

Ce questionnaire trimestriel, renseigné par les conseils généraux, recueille également quelques données agrégées sur les bénéficiaires de l'aide ménagère relevant des départements. Par ailleurs, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Mutualité sociale agricole poursuivront un suivi trimestriel de l'aide ménagère relevant de leurs caisses de retraite.

Ces remontées trimestrielles sur l'APA transmises par les conseils généraux feront l'objet d'une publication trimestrielle rendant compte de l'évolution de la prestation : expérimentation de la dotation globale en établissement, nombre de demandes déposées, nombre et principales caractéristiques des bénéficiaires, estimation des moyens nécessaires (montants versés aux bénéficiaires et personnels affectés). L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA sera mise en regard avec celle du nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère des départements et des caisses de retraite d'une part, de la PSD d'autre part.

#### *- Enquête auprès d'un échantillon de bénéficiaires de l'APA à domicile*

Cette enquête permettra d'approfondir la connaissance de la mise en œuvre de l'APA en évaluant la prise en charge des bénéficiaires de la nouvelle prestation et leur niveau de satisfaction. Cette opération, qui sera en cours de réalisation au début de l'année 2003, concerne un échantillon de 3 000 bénéficiaires de l'APA à domicile répartis sur 20 départements. Le questionnaire comporte deux volets : un volet bénéficiaire, qui donnera lieu à l'interrogation des personnes âgées par enquêteur, et

un volet administratif, qui sera renseigné par les conseils généraux. Les fichiers sont attendus *début mai 2003*.

Une première exploitation de l'enquête s'intéressera à l'appréciation des bénéficiaires de l'APA vis-à-vis de la nouvelle prestation, globalement et pour chacun des éléments de la procédure, de l'information reçue au plan d'aide mis en œuvre. Elle s'intéressera notamment aux changements ressentis par les personnes âgées et de leur entourage, par rapport à leur situation avant de bénéficier de l'allocation.

*L'étude sera publiée à l'été 2003.*

Une seconde exploitation de l'enquête auprès des bénéficiaires de l'APA réalisée en 2003 se propose de définir une classification des bénéficiaires. Pour cela, on s'intéressera plus particulièrement au plan d'aide défini par les équipes médico-sociales lors de l'attribution de l'APA selon le profil des personnes âgées. On examinera les montants attribués et la participation financière incombant à la personne âgée ainsi que l'utilisation de la prestation : nombre d'heures attribuées, nombre et qualité des intervenants, rôles de l'entourage du bénéficiaire, aménagements du logement, aides techniques, ... La situation actuelle sera mise en regard avec la situation antérieure au bénéfice de l'APA. *Cette étude paraîtra au cours du 4ème trimestre 2003.*

### Handicap

#### *- Remontées des Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel*

Après une phase de test sur les extractions des bases de données de cinq COTOREP, des programmes d'exploitation générale ont été mis au point. Appliqués aux extractions de tous les départements, ces programmes ont permis de produire les statistiques de l'activité des COTOREP en 2001. Suite à ces résultats, l'exploitation des remontées spécifiques trimestrielles sur l'AAH, qui se faisait depuis 1995, a été abandonnée.

La production de ces statistiques pour 2002 sera effectuée en 2003, avec publication, à *l'automne 2003*, d'analyses sur l'activité des commissions, qu'il s'agisse de celle liée à la formation et à l'insertion professionnelle ou de celle liée à l'attribution de prestations et aux orientations vers le secteur médico-social. Un point particulier portera sur l'analyse du profil des multi-demandeurs (les demandeurs déposent en moyenne deux demandes auprès des COTOREP) pour les combinaisons les plus courantes de demandes, ainsi que des décisions d'accord et de refus en fonction de certains critères comme le taux d'incapacité.

Les résultats obtenus en 2002, cohérents avec l'exploitation 2000 des statistiques dites ministérielles, et avec les tableaux statistiques produits au cours des années précédentes par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, soulèvent toutefois un certain nombre d'interrogations. Les questions ainsi soulevées ont été posées au groupe projet utilisateurs (GPU) ITAC (Informatisation des traitements des COTOREP). *En liaison avec le GPU ITAC*, la DREES pourrait collaborer à l'harmonisation des pratiques des COTOREP (nomenclatures, saisie des dates des événements, des types de conclusions...).

Le bureau participe également à la refonte du système d'information des COTOREP engagée à l'automne 2000 (OLYMPE).

### **Bureau « Démographie et famille » :**

#### Congés de paternité et de maternité

Le congé paternité, jusqu'à présent de 3 jours, a été porté depuis janvier 2002 à deux semaines. Financé par la branche famille et attribué sous forme d'indemnités journalières, ce congé sera indemnisé à hauteur de 80 % du salaire brut dans la limite du plafond de la sécurité sociale.

A l'horizon de la Conférence de la Famille de 2003, un premier bilan, notamment du point de vue statistique, sera présenté à partir des sources des différentes caisses d'assurance maladie (CNAMTS, CANAM et MSA) (*premier trimestre 2003*).

Au-delà de la mesure de la montée en charge, la DREES va engager, fin 2003 auprès d'un échantillon représentatif de ménages, une enquête quantitative permettant, en élargissant l'étude au congé maternité, de disposer d'éléments, à la fois sur les conditions dans lesquelles les congés maternité et paternité sont pris et sur les conséquences qu'ils entraînent tant dans la vie familiale et personnelle que dans la vie professionnelle des parents. Plus généralement, l'interrogation portera sur le positionnement de chacun des parents par rapport à l'arrivée d'un enfant, dans des configurations

familiales différentes, et sa traduction dans l'organisation et les occupations parentales pendant ces congés (*premiers résultats en 2004*).

## **Formation Statistiques régionales et locales**

### **Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales - Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des études et des statistiques locales**

En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2001, en essayant d'en raccourcir les délais.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les prochains rapports transmis par les collectivités seront établis en 2004 à partir des données de 2003.

La DGCL mettra en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne.



## Formation Transports, tourisme

### **INSEE - Direction des statistiques d'entreprises Département des activités tertiaires - Pôle Tourisme**

#### **- Evaluation du poids économique du tourisme**

Le Pôle Tourisme proposera en 2003 une rénovation de la méthodologie d'estimation de l'emploi salarié touristique fondé sur la saisonnalité des emplois : il tirera partie des travaux engagés avec quelques directions régionales qui utilisent la méthode actuelle (Aquitaine, Bretagne, Auvergne, notamment).

Les « DADS » (fichiers établissements dégroupés et salariés complets) sont une source particulièrement pertinente pour l'analyse de l'emploi salarié fondée sur les activités caractéristiques. Le Pôle mettra à la disposition des DR en 2003 un outil exploitant les fichiers DADS salariés complets (emplois journaliers pour les activités caractéristiques) et les fichiers établissements dégroupés. Cette information sera également intégrée dans le module Tourisme du « kit Synthèses locales » développé au Pôle « Synthèses locales » de l'INSEE.

### **Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer**

#### **Direction des affaires économiques et internationales Service économique et statistique (SES)**

##### Dispositif annuel d'information concernant les compagnies aériennes françaises.

Réalisée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) sur les trafics (passagers, fret et poste), l'utilisation de la flotte et les effectifs.

##### Personnel de la marine marchande

Exploitation de documents administratifs, réalisée par la direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM) : répartition des effectifs par âge, emploi, qualification, secteur d'activité.

##### Emploi maritime au commerce

Enquête réalisée par la DAMGM auprès des principales entreprises françaises de transport maritime. Répartition des effectifs de marins français et étrangers par secteur d'activité, registre d'immatriculation, nationalité, nature du contrat et qualification. Cette opération fait l'objet, actuellement, d'un réexamen.

##### Dénombrement du personnel marinier

Informations annuelles diffusées par le SES, à partir de données de VNF, de la Caisse nationale de retraite de la batellerie et de l'URSSAF Batellerie.

##### Statistiques concernant la SNCF

Effectifs, matériel, énergie consommée, accidents, trafic commercial (fret et passagers)...

##### Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers des entreprises de transport routier par exploitation des disques de chronotachygraphe

Opération de collecte et traitement statistique de disques de chronotachygraphe pilotée par le SES, avec exploitation des disques de chronotachygraphes de 750 conducteurs par trimestre.

Jusqu'en 2003, cette opération sera réalisée en parallèle avec l'enquête conjoncturelle permanente sur la durée du travail et les rémunérations des chauffeurs routiers (enquête d'intérêt général, non obligatoire), menée auprès de 3000 conducteurs routiers des entreprises du transport routier de marchandises, pilotée par le SES, la collecte sur le terrain étant faite par un bureau d'études privé.

L'ensemble du dispositif a été réexaminé en 2002 et il a été décidé d'abandonner l'enquête conjoncturelle permanente au bord des routes courant 2003, le suivi conjoncturel de la durée du travail des conducteurs se faisant ensuite avec l'enquête « disques ». Cependant une collecte d'informations, mais uniquement annuelle, auprès des conducteurs routiers devrait être maintenue, pour assurer la pérennité de la production de données sur les rémunérations et permettre, en ce qui concerne la durée du travail, de compléter l'information « disques » par une information « conducteurs ».

#### Enquête annuelle sur la durée du travail et les rémunérations des conducteurs routiers

Complémentaire de l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par exploitation des disques de chronotachygraphe, dans le dispositif reconfiguré (cf. ci-dessus).

#### Dépouillement statistique des résultats d'examen d'attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport

Dépouillement réalisé par la direction des transports terrestres (DTT-R1) : nombre de candidats présentés et reçus.

#### Tableau de bord de l'emploi et de la formation du groupe AFT-IFTIM

Enquête sur l'emploi et la formation dans la branche transport (au sens de la convention collective) réalisée annuellement auprès de 2 000 établissements (y compris de transport routier de voyageurs).

#### Transports publics urbains de province

Exploitation annuelle, réalisée par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) en liaison avec les CETE, des cahiers d'information remplis par les autorités organisatrices et les exploitants : structure des réseaux, parcs, effectifs, trafics, tarifs, résultats financiers. Opération menée en partenariat avec l'Union des transports publics (UTP) et le Groupement des autorités responsables de transport (GART).

#### Statistiques annuelles concernant la RATP

Effectifs, matériel, réseaux (autobus et réseau ferré), voyageurs, voyageurs-kilomètres, véhicules-kilomètres.

## **Secrétariat d'état au tourisme**

### **Direction du tourisme**

#### **- L'emploi dans le tourisme**

Enfin l'évaluation de l'emploi généré par l'économie touristique et l'étude de ses caractéristiques seront un des chantiers importants des années à venir. Comme dans le domaine du transport des passagers et de l'estimation des dépenses touristiques, le développement des outils de la statistique publique pour améliorer la connaissance de l'emploi devra faire l'objet d'une collaboration interministérielle étroite, à la fois dans l'harmonisation des méthodologies et dans la mise en commun des informations. Ainsi que le proposait le rapport de Monsieur LEPORS dans le cadre de l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme, le CNIS pourrait participer au processus de concertation et de coordination auquel seraient associés les partenaires sociaux.

Dès à présent, la DT a inscrit à son plan de travail l'étude de l'emploi dans le tourisme. Une étude a été commandée à une équipe universitaire; la DT prévoit d'utiliser les sources DADS en collaboration avec l'Insee.



**Fiches descriptives d'enquêtes****Pour avis d'opportunité**

Page

- Enquête spécifique ACEMO sur le Smic et les garanties mensuelles de rémunération.....	65
- Enquête sur l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises de moins de 10 salariés ....	67
- Enquête complémentaire à l'enquête Emploi, sur la situation des personnes en contrat court.....	68
- Module ad hoc de l'enquête Emploi, sur la durée et l'organisation du temps de travail .....	69
- Enquête Information et vie quotidienne .....	71



## Enquête spécifique ACEMO sur le Smic et les garanties mensuelles de rémunération

### 1. Service producteur

DARES – Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité

### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête spécifique ACEMO sur le Smic et les garanties mensuelles de rémunération

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

La loi de 19 janvier 2000 sur la réduction du temps de travail (RTT) a institué une garantie mensuelle de rémunération (GMR) afin de maintenir le niveau de salaire mensuel des salariés au Smic. Cette loi a introduit ainsi plusieurs niveaux de GMR selon la date de réduction collective de la durée du travail. La loi du 17 janvier 2003 a instauré un mécanisme permettant de faire converger à l'horizon 2005 les différents niveaux de salaires minimum.

L'objectif de cette enquête, qui aura lieu en 2003, 2004 et 2005, est le dénombrement du nombre de salariés bénéficiant de la revalorisation du Smic horaire ou des garanties mensuelles de rémunération au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le salaire minimum est revalorisé par décret chaque année au 1er juillet après consultation de la Commission Nationale de la Négociation Collective (CNNC). Afin de préparer cette consultation, le gouvernement doit remettre un rapport sur les conditions économiques générales (art. L. 141-4 du code du Travail), comprenant en particulier une partie sur le nombre et la situation des salariés ayant bénéficié de la revalorisation décidée l'année précédente. Ces informations sont rendues publiques sous la forme d'une publication annuelle de la DARES. La Dares est chargée de l'élaboration de ces données. Elle utilise aussi ces informations sur le nombre de salariés concernés par les revalorisations du salaire minimum pour établir un diagnostic sur l'impact des hausses sur le coût du travail et sur les finances publiques.

### 5. Principaux thèmes abordés

- Le nombre de salariés de l'entreprise au 30 juin, dont le nombre de salariés à temps complet.
- L'existence d'une réduction collective de la durée du travail et sa date éventuelle de mise en œuvre.
- Le nombre de salariés bénéficiaires de la revalorisation du Smic horaire, dont le nombre de salariés à temps complet.
- Le nombre de salariés bénéficiaires d'une des garanties mensuelles de rémunération, dont le nombre de salariés à temps complet.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Le dénombrement du nombre de salariés concernés par les revalorisations annuelles du SMIC fait l'objet d'interrogations spécifiques dans les enquêtes ACEMO depuis le milieu des années 1980. Jusqu'en 1998, il existait une enquête spécifique sur ce thème. A l'occasion de la refonte des enquêtes ACEMO et dans l'optique de diminuer la charge statistique sur les entreprises, cette enquête a disparu et une question spécifique a été introduite d'une part dans l'enquête trimestrielle portant sur le deuxième trimestre et d'autre part dans l'enquête auprès des petites entreprises.

Le processus de RTT et l'instauration des GMR a rendu ce dispositif inopérant dans la mesure où ce repérage nécessite plusieurs questions, dont un certain nombre relatives à la mise en œuvre d'une réduction de la durée du travail. En 2001, le CNIS avait déjà examiné une enquête spécifique sur ce thème : à l'époque, cette enquête visait non seulement au dénombrement du nombre de salariés concernés, mais plus généralement à mesurer l'impact de la RTT sur les rémunérations. L'enquête de 2001 avait été limitée aux entreprises de 10 salariés ou plus. La tentative en 2002 de revenir au système antérieur par l'intermédiaire d'une question unique dans l'enquête trimestrielle et l'enquête petites entreprises s'est révélé un échec et il a fallu introduire d'urgence des questions supplémentaires sur un autre support. Jusqu'à la date prévue de convergence des salaires minimums prévus pour 2005, il est donc nécessaire de revenir à une enquête spécifique sur ce thème.

Parallèlement les questions prévues dans l'enquête trimestrielle et l'enquête auprès de petites entreprises sont supprimées.

L'autre source potentielle de connaissance sur les salariés au salaire minimum est l'enquête sur la structure des salaires 2002 réalisée par l'Insee (ESS). Les dates de collecte et de disponibilité de l'information ne coïncident pas avec nos objectifs. Par contre, nous avons fortement allégé le questionnaire sur les caractéristiques individuelles (âge en particulier) des salariés, dans la mesure où l'enquête ESS sera beaucoup plus détaillée et précise sur ces questions structurelles qui évoluent très peu d'une année sur l'autre.

Le repérage du nombre de salariés au salaire minimum ne peut se faire que par l'intermédiaire d'enquêtes directes auprès des entreprises, les DADS ne permettant pas de repérer les salariés concernés.

#### **7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

15 000 entreprises enquêtées, y compris les entreprises de 1 à 9 salariés ; champ ACEMO ; échantillon stratifié par NES36 et taille.

#### **8. Période de collecte et service réalisant la collecte**

Le questionnaire sera envoyé en septembre. Une relance des établissements non répondants sera effectuée en novembre. L'enquête aura lieu 3 ans de suite jusqu'en 2005, date prévue de convergence des salaires minimums.

#### **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Le questionnaire est volontairement très simplifié et ne devrait pas poser de difficultés de compréhension. Le temps de réponse devrait être de 10 minutes en moyenne. La DARES demande que la réponse à cette enquête soit obligatoire.

#### **10. Comité de concertation**

Si aucun comité spécifique de concertation n'a été constitué pour cette enquête, elle bénéficie de la large concertation ayant eu lieu lors de l'enquête de 2001 sur le même thème. Le comité de pilotage de cette enquête était composé des partenaires sociaux membres de la formation Emploi-Revenus (CFDT, CCIP, CGT et CGT-FO), de la DARES et de la Direction des Relations du Travail.

#### **11. Diffusion des résultats**

Une « Premières informations, premières synthèses » de la Dares sera présentée à la Commission nationale de la négociation collective et publiée en juin 2004, 2005 et 2006.

## Enquête sur l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises de moins de 10 salariés

### 1. Service producteur

DARES – Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité

### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises de moins de 10 salariés

### 3. Objectifs

Si grâce à la DOETH, on suit bien l'emploi des handicapés dans les établissements de plus de 20 salariés, et grâce aux données de l'ANPE on suit le chômage de cette population, on ne sait par contre pas grand chose de l'emploi des handicapés dans les petits établissements qui sont pourtant bénéficiaires de mesures provenant de l'Etat (CIE, SIFE, CES ) ou de l'AGEFIPH pour embaucher des handicapés. L'enquête annuelle ACEMO destinée aux moins de 10 salariés permet d'identifier les entreprises employant des handicapés (près de 5%). On peut donc facilement enquêter les entreprises concernées par ce thème.

Se fondant sur le fait que la majorité des interventions de l'AGEFIPH profite à des petits établissements, établissements qui ne sont pas soumis à l'obligation d'emploi, il est important d'avoir une vision globale de l'impact de ces mesures (taux d'emploi, qualité de cet emploi).

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'AGEFIPH qui intervient à la fois sur le champ des établissements assujettis et sur celui des petites entreprises est demandeur d'informations sur le champ des TPE pour l'éclairer.

Un rapport de la Cour des Comptes sur la recherche et les besoins en statistiques sur le handicap pointe un manque sur ce sujet.

Les utilisateurs potentiels sont l'AGEFIPH, la DGEFP et l'ensemble des acteurs de l'insertion dans l'emploi des handicapés.

### 5. Principaux thèmes abordés

- Nombre de travailleurs handicapés et description de cette population (âge, genre, ancienneté, type de contrat, recours au temps partiel, qualification et profession).
- Recours aux dispositifs publics (Etat et AGEFIPH).
- Effort fait pour l'adaptation du poste de travail.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet : apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête annuelle ACEMO (enquête postale) contient déjà une question sur l'existence de personnes handicapées dans les établissements de moins de 10 salariés. On adresserait alors (par voie postale) à celles qui répondent positivement à cette question un questionnaire complémentaire.

C'est la première fois que ce type d'entreprise sera questionné sur ce thème alors que l'exploitation annuelle d'une déclaration administrative (DOETH) par la DARES permet de suivre régulièrement l'emploi des handicapés dans les établissements de plus de 20 salariés.

On doit signaler que 60% des interventions de l'AGEFIPH bénéficient aux petits établissements.

### 7. Unités enquêtées

2000 à 2 500 entreprises (champ de l'enquête ACEMO)

### 8. Période

2eme semestre 2004

### 9. Impact sur l'unité enquêtée

interrogation de 5 à 10 minutes (10 à 20 questions)

### 10. Comité de concertation

La composition envisagée serait la Dares, la DGEFP et l'AGEFIPH

### 11. Diffusion des résultats

Premières synthèses (Dares) courant 2005



## Enquête sur la situation des personnes en contrat court

### 1. Service producteur

DARES – Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité

### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la situation des personnes en contrat court

### 3. Objectifs

Connaître les différentes situations des personnes qui travaillent en intérim ou contrat à durée déterminée, ainsi que leur perception vis à vis de leur contrat.

Des enquêtes qualitatives réalisées en 2000 par la Dares auprès d'intérimaires et de personnes travaillant en contrat à durée déterminée ont conduit à décrire différents vécus et ressentis, souvent liés à la situation et au parcours de la personne. Par exemple, certains subissent fortement la précarité alors que d'autres se servent des contrats courts pour faire accélérer leur carrière (R. Cancé : « Travailler en contrat à durée déterminée, entre précarité contrainte, espoir d'embauche et parcours volontaire », C. Jourdain « Intérimaires, les mondes de l'intérim », in Travail et Emploi n°89, Dares 2002).

Afin de mieux connaître cette catégorie de l'emploi souvent mis en avant pour expliquer les modifications structurelles de l'emploi en général, et de celui des jeunes en particulier, l'objectif de cette enquête est de préciser et évaluer quantitativement les effectifs qui relèvent des situations révélées par les études qualitatives.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Lors des présentations des résultats des enquêtes qualitatives devant la CFDT et le Commissariat général au Plan, il est apparu un besoin de chiffrer les différentes situations décrites, sans qu'une demande officielle nous soit parvenue.

Les utilisateurs potentiels sont l'Insee et la Dares.

### 5. Principaux thèmes abordés

- Parcours antérieur à la situation actuelle : périodes de chômage, contrat court ou CDI, raison d'avoir pris le contrat court actuel.
- Situation actuelle : précisions par rapport aux réponses aux questions de l'enquête Emploi (raison de non-recherche d'emploi...).
- Avantages et inconvénients des contrats courts par rapport au CDI.
- Sacrifices possibles pour obtenir un CDI : baisse de salaire...

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet : apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

C'est un complément à l'enquête Emploi pour mieux comprendre la situation et la trajectoire des personnes qui passent par des contrats courts. A notre connaissance, il n'existe pas de sources existantes sur ce domaine. On peut citer une étude du Syndicat des entreprises de travail temporaire en 2000 auprès d'intérimaires mais qui n'a pas de label du Cnis.

### 7. Unités enquêtées

1 000 à 1 500 personnes résidant en France (champ de l'enquête Emploi).

### 8. Période

1<sup>er</sup> semestre 2004, pas de périodicité prévue.

### 9. Impact sur l'unité enquêtée

interrogation de 5 à 10 minutes (20 à 30 questions).

### 10. Comité de concertation

La composition envisagée serait la Dares, le Cee, l'Insee, le CNRS.

### 11. Diffusion des résultats

*Premières synthèses* (Dares) début 2005, pas de retour d'information prévu.

## Module ad hoc « Durée et organisation du travail »

### 1. Service producteur

INSEE, Division Emploi - Responsable : Pierre Biscourp

### 2. Intitulé de l'enquête

Module ad-hoc 2004 « Durée et organisation du temps de travail »

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Le module ad-hoc 2004 est associé à l'enquête emploi de 2004. Il la complète sur le thème de l'organisation du travail et le temps de travail des personnes ayant un emploi. Cette information complémentaire, disponible dans un cadre homogène pour l'ensemble des pays européens, est décrite ci-après.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le module ad-hoc est collecté par l'Insee à la demande d'Eurostat, dans le cadre du règlement européen n° 577/98 du 9 mars 1998 sur l'organisation d'une enquête Forces de travail dans la Communauté. Les utilisateurs potentiels sont Eurostat et l'Insee. La Dares, ainsi que d'autres services statistiques de Ministères, pourraient l'être également.

### 5. Principaux thèmes abordés

Le contenu de l'enquête, arrêté par le groupe de travail « statistiques de l'emploi » des 16-18 septembre 2002 animé par Eurostat, comporte 11 variables. Deux concernent les indépendants et les neuf restantes concernent les salariés. Pour construire ces onze variables, l'Insee a élaboré un questionnaire d'une quinzaine de questions.

Les questions posées aux indépendants portent sur le contrôle qu'ils ont de leurs méthodes de travail et de leur emploi du temps, ainsi que sur le nombre de clients pour lesquels ils travaillent régulièrement. Les questions destinées aux salariés portent sur les heures supplémentaires, l'aménagement du temps de travail (détermination des horaires de travail, modalités d'horaires variables, annualisation), les modalités de travail posté et de temps partiel, et le cas échéant sur la compatibilité des rythmes de travail atypiques avec la vie personnelle (travail posté, travail le soir, la nuit ou durant les week-ends).

### 6. Place dans le dispositif statistique existant

Le module ad-hoc 2004 est complémentaire à l'enquête emploi en continu. Son contenu est assez proche de celui du module ad-hoc de 2001, qui était inclus dans l'enquête complémentaire à l'enquête emploi de 2001 sur la durée du travail.

### 7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ du module ad hoc est celui des actifs occupés : ce sont les personnes qui travaillent (exerce une profession à son compte ou comme salarié, même à temps partiel ; aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré ; est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire, intérimaire) et qui exercent une activité professionnelle effective (sont incluses ici les personnes qui sont en apprentissage, stage de travail, congé de maladie ou de maternité). Seules les personnes du sixième sortant de l'enquête emploi en continu sont interrogées chaque trimestre dans le cadre du module ad-hoc. On estime qu'environ 20 000 personnes répondront à l'enquête sur toute l'année 2004.

### 8. Période de collecte et service réalisant la collecte

La collecte, réalisée par l'Insee, se déroulera tout au long de l'année 2004 en même temps que celle de l'enquête emploi en continu.

### 9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'enquête est réalisée en face à face, les réponses étant collectées avec le logiciel CAPI (Collecte assistée par ordinateur).

**10. Comité de concertation**

Le responsable statistique de l'enquête est Pierre Biscourp et le responsable de la mise en place informatique est Stéphane Humbert.

**11. Diffusion des résultats**

Transmission des données à Eurostat pour juin 2005.

## Enquête Information et vie quotidienne (IVQ)

### 1. Service producteur

INSEE, Division Emploi - Responsable : Fabrice MURAT

### 2. Intitulé de l'enquête

« Information et vie quotidienne 2 », dite enquête IVQ2.

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête IVQ2 a pour objectif de mieux connaître la population des personnes en difficulté face à la lecture. Fin 2002, une enquête similaire (IVQ) a été menée sur un petit échantillon : environ 2 000 personnes ont passé des exercices en lecture, calcul et compréhension orale. Donnant une première image de la répartition de ces compétences sur la population, cette enquête ne permet pas d'approfondir l'analyse sur les personnes les plus en difficulté, en trop petit nombre. Pour ce faire, l'enquête IVQ2 aura un échantillon adapté. En effet, l'enquête FQP (Formation et qualification professionnelle dont l'échantillon de répondants est estimé à 40 000 personnes) servira de filtre : on interrogera en priorité les personnes susceptibles de se trouver en difficulté face à la lecture (peu diplômées ou nées à l'étranger). On leur proposera une version aménagée du protocole d'IVQ.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le Ministère de l'éducation nationale représenté par la Direction de la Programmation et du Développement, le Ministère du travail représenté par la Direction de l'animation de la recherche et des études sociales ont participé au financement de l'enquête IVQ et à l'analyse des premiers résultats. Les équipes universitaires à l'origine des épreuves mais des membres d'autres institutions (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Institut national des études démographiques, Institut national des études du travail et de l'orientation professionnelle) ont aussi collaboré à l'exploitation des données d'IVQ. Ces partenaires participent au comité de pilotage d'IVQ2 où l'on trouve en outre la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, la Délégation interministérielle à la ville, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

### 5. Principaux thèmes abordés

- a. Compétences en lecture, calcul et compréhension orale
- b. Langues maternelle, d'apprentissage de la lecture, parlée actuellement.
- c. Difficulté durant le parcours scolaire
- d. Démarches pour retrouver du travail (pour les chômeurs)
- e. Loisirs liés à la lecture
- f. Processus de contournement des difficultés dans la vie quotidienne (pour les personnes repérées en difficulté)

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Comme il est dit dans le point 3, IVQ2 prolonge l'enquête IVQ menée en 2002. Elle aura l'avantage d'un échantillon de plus grande taille et mieux adapté à l'étude de la population d'intérêt. La possibilité de confronter les résultats en lecture avec les données de FQP et avec les nouvelles informations recueillies dans le questionnaire biographique, amènera de nouvelles analyses. D'un point de vue plus large, il faut aussi noter que les deux enquêtes (IVQ et IVQ2) font suite à une opération menée par l'OCDE en 1994 (l'enquête IALS) dont la France s'est finalement retirée, suite aux problèmes méthodologiques mis en lumière. Les enquêtes IVQ et IVQ2 proposent des alternatives pour mesurer les compétences des adultes.

### 7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ de l'enquête correspond à l'ensemble des personnes de 18 à 65 ans, résidant en France métropolitaine et dans un logement ordinaire, interrogées à l'enquête FQP et ayant accepté de recevoir à nouveau un enquêteur Insee. L'échantillon devrait comprendre environ 6 000 personnes. L'objectif est d'atteindre, grâce au ciblage, un échantillon de 1 000 personnes en difficulté face à la lecture.

### **8. Période de collecte et service réalisant la collecte**

La collecte, réalisée par l'Insee, se déroulera en février 2004.

### **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

L'enquête est réalisée en face à face, les réponses étant collectées avec le logiciel CAPI (Collecte assistée par ordinateur). Le questionnaire commence par un exercice d'orientation d'environ 5 minutes, comportant des questions de lecture et de calcul. Si la personne interrogée apparaît en difficulté, elle passe une série d'exercices visant à affiner le diagnostic, en compréhension orale, écriture, identification de mot, compréhension écrite. Si la personne a répondu convenablement aux questions de lecture de l'exercice d'orientation, elle passe 4 exercices, dont 2 (un exercice de compréhension orale et un autre de compréhension écrite) sont communs avec l'autre série. Ensuite, dans les deux cas, la personne interrogée répond à une série de problèmes arithmétiques avant de passer le questionnaire biographique, précisant ses caractéristiques. La durée totale du questionnaire, évaluée à partir de l'enquête IVQ et d'un test en mai 2003, est estimée à 50 minutes en moyenne.

### **10. Comité de concertation**

Le comité de pilotage rassemble des représentants de l'INSEE (Division de l'emploi et Unité des méthodes statistiques), de la DARES, de la DPD, de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, de la Délégation interministérielle à la ville, de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que les équipes universitaires et les institutions à l'origine des épreuves. Le chef de projet statistique est Fabrice Murat

### **11. Diffusion des résultats**

Les fichiers de données individuelles seront transmis aux différents partenaires-financeurs dès constitution, puis disponibles à tous dès diffusion des résultats dans une publication Insee.

**Fiche descriptive d'enquête**

**Pour information**

Page

- Projet d'enquête famille et employeur (PEFE) ..... 75



## Projet d'enquête Familles et employeurs (PEFE)

### 1. Service producteur

Institut national d'études démographiques (INED) - Unité de recherche « Démographie, genre et sociétés »

### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête Familles et Employeurs

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Ce projet d'enquête Familles et Employeurs (pefe) est celui d'une double enquête nationale qui a pour objectif de mieux comprendre les liens entre activités professionnelles et comportements familiaux des hommes et des femmes, en confrontant les points de vue des personnes et ceux des employeurs à l'aide de questionnaires coordonnés.

Il s'agit là de faire dialoguer des données de type « enquêtes ménages » avec des données de type « enquête auprès des entreprises » pour mieux analyser comment entreprises (ou services publics) et parcours individuels s'influencent. Cette méthode permettra d'éclairer les comportements familiaux des hommes et des femmes par leurs contextes professionnels et trajectoires d'activité. On espère aussi entrevoir comment les contextes familiaux sont pris en compte sur les différents lieux de travail.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le besoin de données nouvelles permettant des analyses approfondies sur l'articulation entre vies professionnelles et vies familiales est largement ressenti aussi bien dans les milieux scientifiques que politiques, afin de mieux comprendre les mécanismes d'arbitrages au sein de la famille.

Le groupe « pefe » (Projet d'enquête Familles et Employeurs) servira de base au réseau d'utilisateurs de la future enquête. Outre les organismes cités au point 10, y participent très régulièrement des membres du CEE, du CGP, du SESSI, de la DREES et de laboratoires comme le LASMAS et le MATISSE.

### 5. Principaux thèmes abordés

**Le « volet individuel »** comportera un calendrier familial et professionnel et des rubriques de questions qui s'ouvriront en fonction de la situation de la personne. L'interrogation complémentaire s'ajoute à l'enquête principale et bénéficiera de toutes les réponses déjà collectées par l'enquête Emploi.

**Le « volet employeurs »** sera collecté par voie postale auprès des établissements ou services concernés. Les questions donneront des éléments sur l'histoire de l'entreprise, la structure et l'évolution des effectifs, la façon de gérer contrats, carrières, promotions, mobilités, incitation au retrait d'activité, disparités entre hommes et femmes et temps de travail ; la prise en compte et l'impact des contraintes et événements familiaux des salariés. Il est important de signaler que les questions porteront uniquement sur la politique générale de l'entreprise et qu'aucun lien explicite ne sera fait avec le salarié enquêté précédemment.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Relier le contexte professionnel au point de vue familial est rarement fait. Pourtant, il existe déjà certaines enquêtes qui combinent le point de vue de l'employeur et celui du salarié pour éclairer le comportement et la stratégie de l'entreprise, coeur de la préoccupation, par certains éléments provenant du salarié. Ainsi l'enquête sur « les changements organisationnels et l'informatisation » (COI) pilotée par le Centre d'études de l'emploi (Greenan) cherche à caractériser l'impact de l'innovation dans certains secteurs. Les enquêtes sur la structure des salaires et le coût de la main d'oeuvre complètent les données d'entreprise par des données individuelles sur les rémunérations (INSEE). L'enquête REPONSE interroge des directeurs, des responsables du personnel et des salariés des mêmes établissements (DARES). On peut aussi citer les enquêtes d'évaluation des 35 heures qui portent d'une part sur des salariés dont l'entreprise est passée aux 35 heures depuis plus d'un an et d'autre part sur un échantillon d'employeurs concernés (Estrade, Méda). Dans les enquêtes individuelles longitudinales, comme certaines enquêtes complémentaires à l'enquête Emploi (enquête « jeunes et carrières » de 1997, enquête



« Jeunes » de 1992 par exemple), dans les enquêtes sur les conditions de travail, et aussi certaines enquêtes INSEE sur l'emploi du temps et les conditions de vie, on ne connaît le contexte professionnel que du point de vue de la personne. Un appariement a également été réalisé entre répertoire d'entreprises ayant appliqué la RTT et l'enquête Emploi reliée sur 3 ans afin d'étudier les changements d'horaires et de conditions de travail des salariés concernés (Estrade, Méda). Mais les renseignements contenus dans les répertoires d'entreprises sont limités et les problèmes de décalages dans le temps donc de mises à jour sont importants.

L'intérêt et l'originalité de cette double enquête, c'est de faire dialoguer des données recueillies auprès des ménages avec les points de vue des employeurs pour mieux analyser comment entreprises (ou services publics) et parcours individuels des hommes et des femmes se choisissent, s'influencent, s'ignorent ou se contraignent.

#### 7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'enquête nationale envisagée consiste donc à interroger, en face à face, un échantillon représentatif de personnes, puis à recueillir, par voie postale, des données sur les employeurs des salariés rencontrés.

Les collectes des deux volets seront totalement distinctes, l'appariement n'étant réalisé qu'a posteriori.

- *Le « volet individuel ».*

C'est une enquête complémentaire à l'enquête Emploi en continu de l'INSEE. Le champ envisagé est celui des 25-44 ans et leurs conjoints de plus de 18 ans, ce qui permet d'avoir suffisamment d'itinéraires de couples pour pouvoir les étudier. 10 700 questionnaires individuels (sortants de l'enquête Emploi sur deux trimestres) sont attendus. 4 900 personnes travaillent dans un établissement de plus de 20 salariés ; ce sont ces 4 900 établissements qui seront recontactés pour l'enquête par voie postale.

- *Le « volet employeurs »* est collecté par un questionnaire de huit pages envoyé par voie postale au responsable du personnel des établissements d'au moins 20 salariés des personnes rencontrées dans le volet précédent. 4 900 établissements seront contactés. On récupérera aussi les renseignements déjà disponibles dans les répertoires d'entreprises.

Pour les établissements de moins de 20 salariés, il est prévu un complément de questions dans le volet individuel sur la structure des effectifs destiné au salarié concerné.

#### 8. Période de collecte et service réalisant la collecte

- Le volet individuel sera enquêté au second semestre 2004. S'agissant d'une enquête complémentaire à l'enquête Emploi, la collecte est assurée par les enquêteurs de l'INSEE.

- Le volet employeur est envoyé au moins 4 mois après la collecte (essentiellement début 2005).

#### 9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

- Volet individuel : La collecte en face à face et par informatique (CAPI) durera environ une demi-heure par personne en moyenne. On enquête au maximum 2 personnes dans le même ménage. S'il y en a plus, on privilégie le couple s'il y en a un, les plus âgés sinon.

#### 10. Comité de concertation

Le projet d'enquête familles et employeurs (pefe) est l'un des projets majeurs de l'Unité de recherche « Démographie, genre et sociétés » dirigée à l'INED par Michel Bozon et Thérèse Locoh.

L'INED, l'INSEE et la DARES travaillent en partenariat sur ce projet, élaboré et suivi par un groupe de chercheurs d'horizons très divers tenus informés et consultés à travers le groupe « pefe » (projet d'enquête familles et employeurs).

#### 11. Diffusion des résultats

L'analyse des résultats s'appuiera en priorité sur les membres du groupe PEFE. Au delà des premières publications sous forme de 4 pages (*INSEE-Première*, *Synthèses DARES*, *Population et sociétés*), des publications coordonnées seront envisagées (années 2005 et suivantes), sous forme d'ouvrage collectif ou de numéros spéciaux de revue. Diverses valorisations sont possibles, par exemple des séminaires ou des journées d'étude spécifiques.